

PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ

Direction
régionale de
l'alimentation,
de l'agriculture
et de la forêt
de Bourgogne-
Franche-Comté



Faits marquants 2017



Crédits photos

page 1 : photos 1 et 5 Pascal Xicluna/agriculture.gouv.fr, photos 2 et 4 DDT de l'Yonne, photo 3 DRAAF Bourgogne-Franche-Comté
page 8 : DRAAF Bourgogne-Franche-Comté
page 9 : DRAAF Bourgogne-Franche-Comté
page 10 : Laure Pauthier, soutenance de mémoire IFI agronomie, sept. 2017
page 12 : DRAAF Bourgogne-Franche-Comté
page 13 : DRAAF Bourgogne-Franche-Comté
page 14 : photos 1, 2 et 4 DRAAF Bourgogne-Franche-Comté, photo 3 Pascal Xicluna/agriculture.gouv.fr
page 16 : photo 1 DRAAF Bourgogne-Franche-Comté, photo 2 Conseil départemental de la Côte d'Or
page 17 : DRAAF Bourgogne-Franche-Comté
page 18 : DRAAF Bourgogne-Franche-Comté
page 19 : DRAAF Bourgogne-Franche-Comté
page 20 : DRAAF Bourgogne-Franche-Comté
page 21 : DRAAF Bourgogne-Franche-Comté
page 23 : photo 1 DRAAF Bourgogne-Franche-Comté, photo 2 DDT de l'Yonne
page 32 : photos 1 et 2 DRAAF Bourgogne-Franche-Comté, photo 3 Pascal Xicluna/agriculture.gouv.fr

Editorial



La DRAAF pilote, sous l'autorité du préfet de région, la mise en œuvre des politiques publiques européennes, nationales et régionales portées par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et par FranceAgrimer, au service des secteurs agricole, agroalimentaire et forestier et des territoires ruraux.

L'année 2017 a été riche en actualité : les états généraux de l'alimentation, l'élaboration du contrat régional forêt bois, la préparation d'une feuille de route régionale agro-alimentaire, l'adoption du programme régional de l'enseignement agricole, une contribution au développement d'une alimentation de proximité, le maintien d'une sécurité sanitaire de haut niveau dans les filières animales et végétales, l'accompagnement économique des filières, le suivi des statistiques agricoles...

Dans le cadre d'un dialogue renforcé tant avec les collectivités territoriales qu'avec les organisations professionnelles, la DRAAF accompagne la mise en œuvre des actions qui en découlent en s'appuyant sur le réseau actif des directions départementales interministérielles et des EPLEFPA.

Et notre DRAAF améliore son fonctionnement en bi-site en interne comme vis-à-vis de nos usagers et se modernise, grâce à la mobilisation de tous et notamment des services supports !

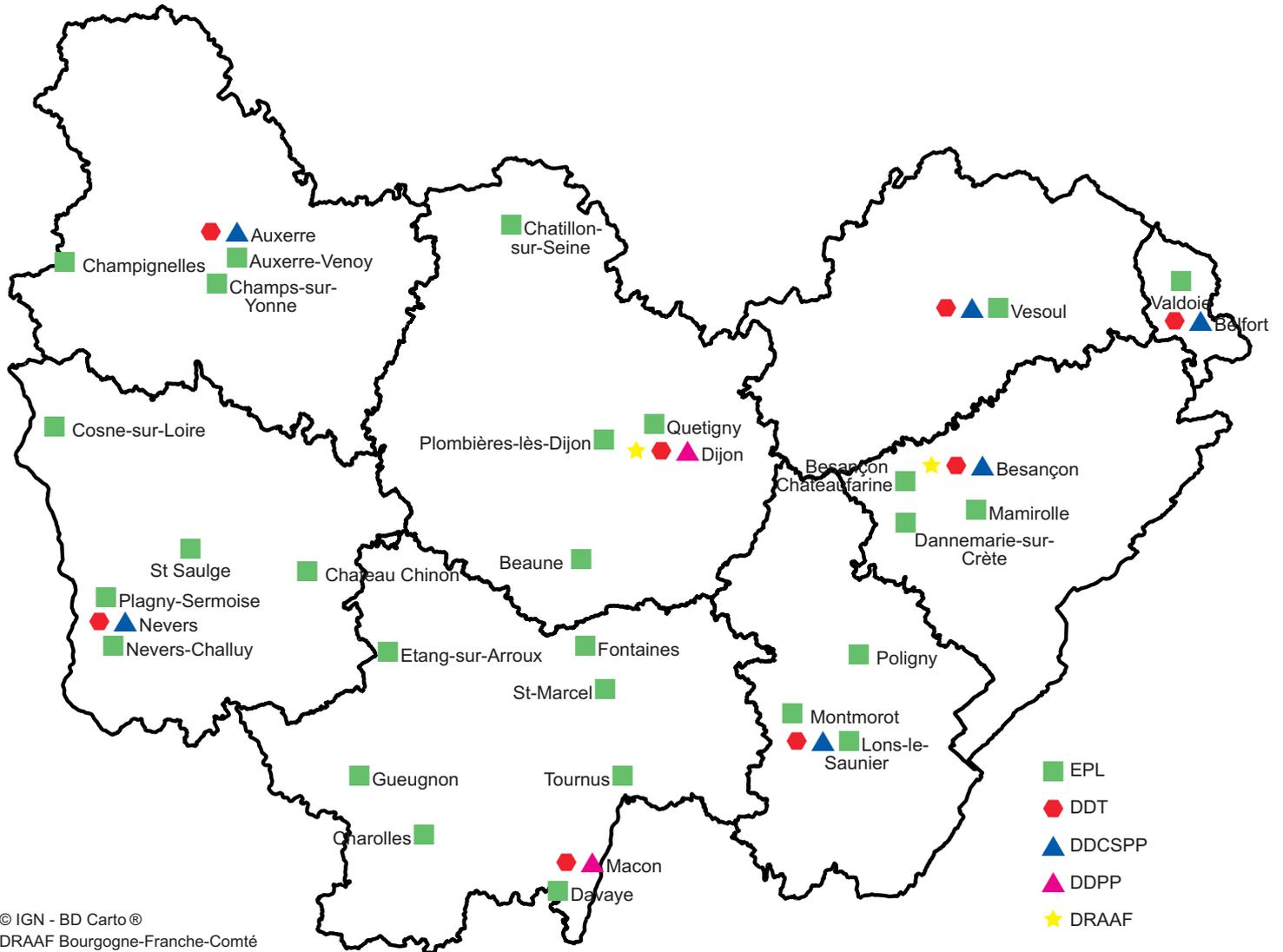
Ce rapport d'activité revient sur les temps forts de l'année 2017 et met en exergue, sans être exhaustif, les principales missions de la DRAAF articulées autour de 4 grands thèmes :

- ▶ La DRAAF prépare l'avenir ;
- ▶ La DRAAF soutient les secteurs agricole, agro-alimentaire et forestier ;
- ▶ La DRAAF est garante de la sécurité sanitaire des aliments ;
- ▶ La DRAAF se modernise et s'adapte à la nouvelle donne territoriale.

Je souhaite tout spécialement remercier les agents de la DRAAF pour qui l'année 2017 a été particulièrement intense. Ils se sont fortement investis personnellement et collectivement pour assurer avec professionnalisme toutes nos missions.

Vincent Favrichon
Directeur régional de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt

Localisation des services du MAA en Bourgogne-Franche-Comté



0 50 100 km



Sommaire

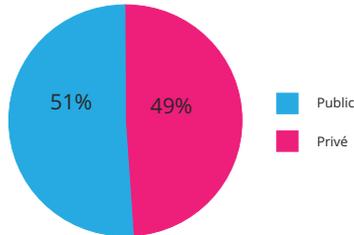
| | |
|----------------|---|
| PAGE 3 | EDITORIAL |
| PAGE 4 | LOCALISATION DES SERVICES DU MAA EN BFC |
| PAGE 6 | LA BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ EN CHIFFRES |
| PAGE 8 | LA DRAAF PRÉPARE L'AVENIR |
| PAGE 8 | ▶ FILIÈRE FORÊT-BOIS |
| PAGE 9 | ▶ ÉTATS GÉNÉRAUX DE L'ALIMENTATION |
| PAGE 11 | ▶ AGRO-ÉCOLOGIE |
| PAGE 13 | ▶ RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS |
| PAGE 14 | ▶ PROGRAMME RÉGIONAL DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE |
| PAGE 14 | ▶ ACCOMPAGNEMENT DES AUDITS DU CONSEIL RÉGIONAL POUR 4 FILIÈRES EN CRISE |
| PAGE 14 | ▶ ENQUÊTE SUR LA STRUCTURE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES |
| PAGE 15 | LA DRAAF SOUTIEN LES SECTEURS AGRICOLE, AGRO-ALIMENTAIRE ET FORESTIER |
| PAGE 15 | ▶ PROGRAMME NATIONAL POUR L'ALIMENTATION |
| PAGE 17 | ▶ ACTIONS COLLECTIVES EN FAVEUR DES IAA |
| PAGE 18 | ▶ SOUTIEN DU PÔLE VITAGORA |
| PAGE 18 | ▶ SUIVI DU FEADER |
| PAGE 19 | ▶ RÉVISION DU PROGRAMME D' ACTIONS RÉGIONAL NITRATES |
| PAGE 20 | LA DRAAF EST GARANTE DE LA SÉCURITÉ SANITAIRE DES PRODUCTIONS |
| PAGE 20 | ▶ SANTÉ ANIMALE |
| PAGE 21 | ▶ SANTÉ VÉGÉTALE |
| PAGE 24 | LA DRAAF SE MODERNISE ET S'ADAPTE À LA NOUVELLE DONNE TERRITORIALE |
| PAGE 24 | ▶ MOBILISATION INTERNE / INNOVATIONS |
| PAGE 25 | ▶ TÉLÉTRAVAIL |
| PAGE 26 | ▶ ADMINISTRATION NUMÉRIQUE |
| PAGE 26 | ▶ GPEEC |
| PAGE 27 | ▶ ACTIVITÉ DU CPCM |
| PAGE 27 | ▶ BILLETS D' AVAL / DÉMATÉRIALISATION DES PROCÉDURES |
| PAGE 28 | PRÉSENTATION DES SERVICES DE LA DRAAF |
| PAGE 29 | ORGANIGRAMME DE LA DRAAF |
| PAGE 30 | LISTE DES SIGLES |

La Bourgogne-Franche-Comté

Enseignement agricole

Public : 4^{ème} région / Privé : 8^{ème} région

Année scolaire 2017-2018
61 établissements scolaires
10 636 élèves et étudiants



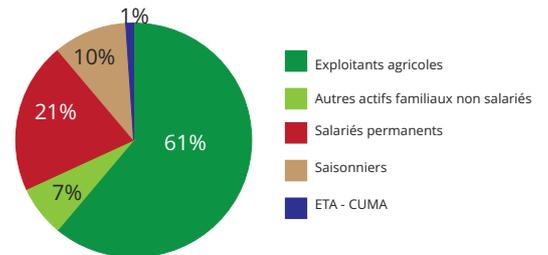
Source : DRAAF BFC / SRFD - année scolaire 2017-2018

Emploi agricole

7^{ème} région

58 140 actifs permanents dont 28 020 exploitants
46 240 UTA

Répartition des UTA par type d'actifs



Source : Bilan annuel de l'emploi agricole 2016 estimé

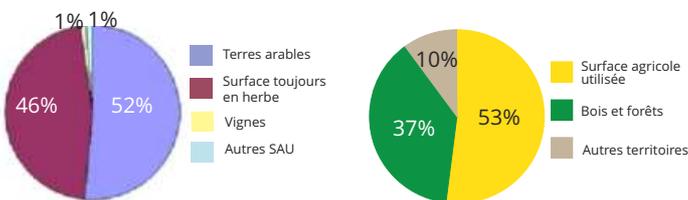
Utilisation du territoire

5^{ème} région

4 806 milliers d'hectares

Surface agricole utilisée

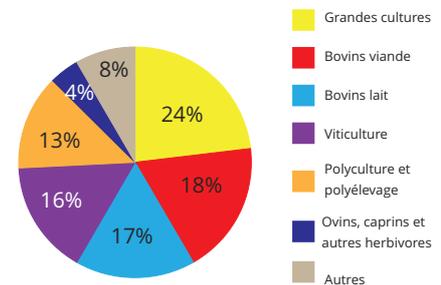
Occupation du territoire



Source : Agreste - statistique agricole annuelle 2016

Orientations économiques des exploitations

20 900 grandes et moyennes exploitations en Bourgogne-Franche-Comté

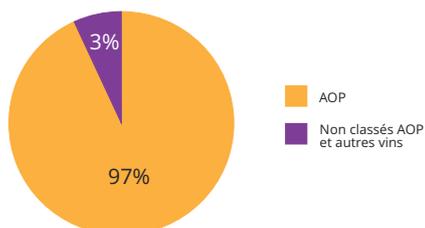


Source : enquête structure exploitations agricoles 2013

Surfaces en vignes

6^{ème} région

34 milliers d'hectares
132,6 millions de litres AOP
4,2 millions de litres non classés AOP ou autres vins

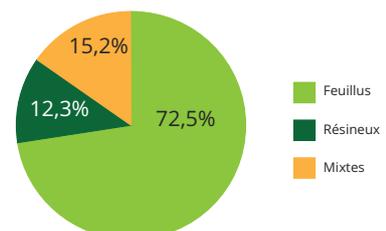


Source : Agreste - statistique agricole annuelle semi-définitive 2016

Surfaces en forêt

5^{ème} région

1728 milliers d'hectares



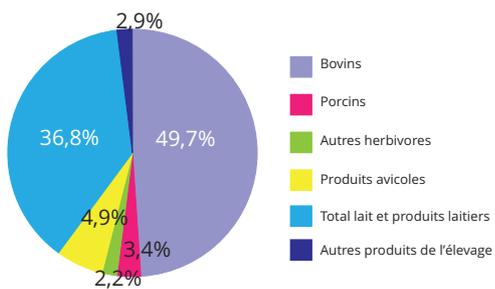
Source : Données IGN inventaire forestier 2005-2014

Comté en chiffres

Productions animales

7^{ème} région

1 780 millions d'euros
Répartition par type de produits

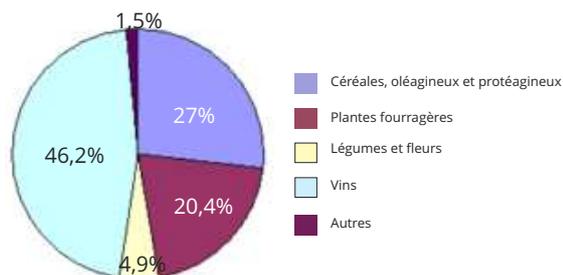


Source : Comptes 2016 (provisoire)

Productions végétales

5^{ème} région

2 450 millions d'euros
Répartition par type de produits

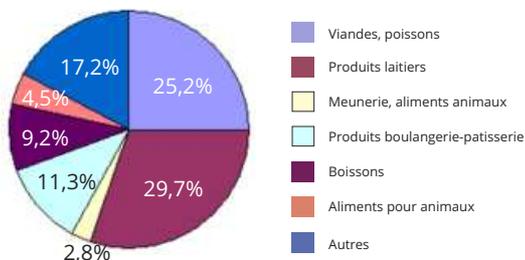


Source : Comptes 2016 (provisoire)

Agroalimentaire

10^{ème} région

1 065 établissements
17 823 salariés
Répartition des salariés des IAA

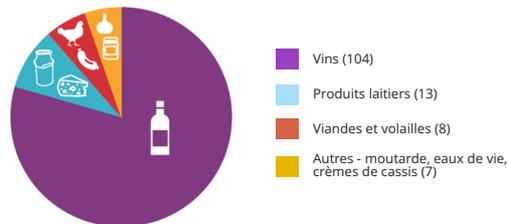


Source : INSEE - CLAP 2015

Signes de qualité

132 indications géographiques

AOP-AOC, IG



Source : Agreste Bourgogne-Franche-Comté n° 21, mai 2017

Agriculture biologique

6^{ème} région

1 799 exploitations
50 858 hectares certifiés
43 811 hectares en conversion

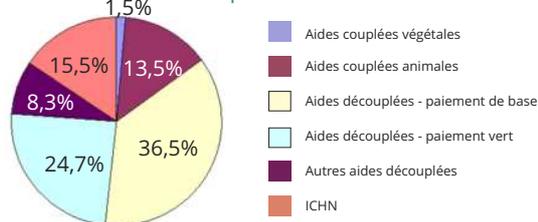


Source : Agence BIO 2016

Aides PAC 1er pilier + ICHN

5^{ème} région

696 millions d'euros
105 millions d'aides couplées
483 millions d'aides découplées
1^{er} pilier et ICHN



Source : ASP bilan paiements 2016

LA DRAAF PRÉPARE L'AVENIR

Pour répondre aux enjeux de l'agriculture et de la forêt tant au niveau national que dans les territoires, la DRAAF, en lien avec les autres services concernés de l'Etat, les collectivités territoriales et les organisations professionnelles, a lancé plusieurs chantiers stratégiques autour des Etats généraux de l'alimentation, de la déclinaison du contrat forêt bois, du développement de l'alimentation de proximité, du renouvellement des générations et de la formation des acteurs.

FORÊT-BOIS

LA FILIÈRE FORÊT-BOIS : ÉTAT DES LIEUX (ÉTUDE DRAAF/INSEE/FIBOIS)

La Bourgogne-Franche-Comté, 3^{ème} région la plus boisée de France métropolitaine, dispose d'une ressource en bois abondante et diversifiée. La filière forêt-bois régionale compte 4 600 établissements et emploie près de 20 000 salariés, soit 2,2 % de l'emploi salarié de la région. Le poids de cette filière dans l'économie de la Bourgogne-Franche-Comté est plus fort que dans toutes les autres régions de métropole. Les emplois sont répartis sur l'ensemble du territoire régional, mais sont souvent localisés en zones rurales, au plus près de la ressource forestière.

Dans le cadre de l'élaboration du contrat forêt-bois et dans un contexte de création encore récente de notre nouvelle région, il est apparu essentiel de disposer d'un état des lieux. C'est la raison pour laquelle la DRAAF a noué un partenariat avec l'Insee (Institut national de la statistique et des études économiques) et l'interprofession des industries du bois (FIBOIS).

Cette étude comprend une présentation synthétique et des fiches thématiques concernant les principaux segments d'activité de cette filière très diversifiée. Cette dernière contribuant grandement au développement des territoires ruraux, des fiches de caractérisation de la filière par département complètent cet état des lieux.

L'étude est consultable sur le site internet de la DRAAF <http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/La-filiere-foret-bois-en-Bourgogne>

Chiffres clés 2017 :

- ▶ 3^{ème} région la plus boisée
- ▶ 4 600 établissements
- ▶ 20 000 salariés
- ▶ 2,2% de l'emploi régional



CONTRAT FORÊT-BOIS RÉGIONAL : LA FILIÈRE PRÉPARE SON AVENIR

Chiffres clés 2017 :

- récolte régionale de bois :
 - 1,15 % d'augmentation annuelle
 - 8,9 Mm³ attendus en 2028



Lancés en juin 2016 avec la création de la Commission régionale de la forêt et du bois, les travaux d'élaboration du Contrat forêt-bois Bourgogne-Franche-Comté ont fortement mobilisé, en 2017, les acteurs de la filière sous l'impulsion de la DRAAF.

14 ateliers, qui ont rassemblé 150 participants de tout horizon, ont permis de dégager une stratégie de filière commune, répondant aux objectifs du Programme national de la forêt et du bois publié en février 2017.

L'objectif premier du Contrat forêt-bois régional est de conforter chaque maillon de la filière, au plus près des territoires.

Le Contrat forêt-bois sera publié courant 2018. La Commission régionale de la forêt et du bois, co-présidée par l'Etat et la Région, sera garante de sa mise en oeuvre et de son suivi.

A l'heure actuelle, à peine la moitié de la production biologique des forêts est récoltée chaque année. Dans les années à venir, les entreprises de première et de deuxième transformation devront répondre à une demande croissante sur un secteur particulièrement concurrentiel. Aussi, tous les acteurs de la filière se sont-ils fixés pour objectif d'augmenter régulièrement les volumes de bois récoltés en région, pour toutes les essences et tous les usages du bois : bois d'œuvre, bois d'industrie et bois énergie. En 2014, la récolte régionale de bois commercialisés totalisait 7 590 000 m³. Il est attendu qu'elle atteigne 8 900 000 m³ en 2028, soit une augmentation annuelle moyenne d'environ 1,15 %.

Cette mobilisation supplémentaire sera l'occasion de renouveler et d'améliorer les peuplements forestiers pour les préparer, entre autre, aux évolutions attendues du climat. A cet effet, le Contrat forêt-bois intègre des préconisations en faveur d'itinéraires sylvicoles moins gourmands en eau, qui seront reprises dans les documents d'orientation des forêts publiques et privées.

La petite propriété privée est au centre des enjeux du Contrat forêt-bois : très morcelées, les forêts privées gagneront à se regrouper en structures de gestion communes, à l'image des GIEEF (Groupements d'intérêt économique, environnemental et forestier).

L'intégration des coupes dans les paysages de la région et, plus généralement, la prise en compte de l'environnement, des espèces et des habitats, et l'acceptation par la société des travaux réalisés en forêt sont également au cœur du Contrat forêt-bois régional. Il engagera la filière, souvent méconnue du grand public, à communiquer davantage sur ses pratiques et sur les vertus de l'utilisation du bois quelle qu'elle soit (bois construction, bois énergie, ameublement...) en valorisant les variétés et les savoir faire locaux.

Le Contrat de la filière forêt-bois de Bourgogne-Franche-Comté prévoit l'intégration des métiers dans des secteurs variés (sylviculture, sciage...). Cependant, ces métiers sont souvent mal connus, ce qui pose un problème de recrutement pour les entreprises. Dans le cadre du Contrat forêt-bois régional, l'interprofession a décidé de lancer une réflexion sur la promotion des métiers de la forêt et du bois. L'objectif est de « définir une stratégie de communication des métiers de la filière forêt-bois en Bourgogne-Franche-Comté ciblant plusieurs publics identifiés comme prioritaires, avec des outils à utiliser sur la durée et dont l'impact peut être mesurable et quantifiable selon des critères définis en amont ».

#EGALIM - ETATS GÉNÉRAUX DE L'ALIMENTATION

RÉFLEXIONS DANS LES TERRITOIRES

Chiffres clés 2017 :

- 74 ateliers en France
 - dont 12 en Bourgogne-Franche-Comté



Les Etats généraux de l'alimentation, lancés officiellement le 20 juillet 2017 par le Premier Ministre Edouard Philippe, ont mobilisé une douzaine de ministères autour de 3 grands défis :

- rétablir une répartition équitable de la valeur pour que les agriculteurs puissent vivre dignement de leur travail grâce à des prix justes ;
- rétablir la confiance dans les produits agricoles et alimentaires et l'image de notre agriculture ;
- réussir la transition écologique, énergétique et sanitaire pour répondre aux attentes des consommateurs, des citoyens, afin d'assurer une alimentation toujours plus saine et durable.

Ces Etats Généraux avaient pour vocation d'être un temps de réflexion partagée et de construction collective de solutions nouvelles. Ainsi, les EGA ont pu bénéficier des réflexions des territoires. En région Bourgogne-Franche-Comté, pas moins de 12 ateliers territoriaux se sont ainsi tenus, sur les 74 menés sur toute la France.

□ Séminaire régional

La région Bourgogne-Franche-Comté bénéficie d'un éco-système autour de la recherche, du développement et de l'innovation particulièrement remarquable et présent tout au long de la chaîne alimentaire. Aussi, le séminaire régional organisé le 17 octobre par la DRAAF en partenariat avec les autres directions régionales, la Chambre régionale d'agriculture, le Conseil régional ainsi que l'ensemble des parties prenantes portait sur la thématique « Innovations et alimentation de demain – comment répondre aux besoins des producteurs et aux attentes des citoyens ».

Après la présentation d'une étude sur les comportements alimentaires de demain / tendances à 2025 par le Centre d'Etudes et de Prospective du MAA, des débats en 4 ateliers, regroupant près d'une centaine de participants ont permis de dégager 4 idées clés :

- ▶ développer l'éducation et la formation sur l'alimentation, avec des sorties « sur le terrain » ;
- ▶ améliorer l'accès aux informations sur les produits, de toute nature (origine/traçabilité, valeur nutritionnelle, durabilité) ;
- ▶ renforcer les liens entre les consommateurs et les producteurs ;
- ▶ utiliser le numérique comme levier pour informer/étiqueter/mettre en relation..., outil « nomade » qui répond aux attentes de la société « nomade ».

Rencontres départementales

11 rencontres se sont tenues dans les départements de la région à l'initiative des chambres départementales d'agriculture, de députés ou d'établissements d'enseignement agricole public, en lien avec les services de l'État. Réunissant un large public, des producteurs aux consommateurs, distributeurs, transformateurs, coopératives et représentants d'associations environnementales, ces rencontres sous forme de tables rondes ou interviews en plateau TV, ont permis des échanges nourris sur des thématiques ciblées répondant à des enjeux locaux. Lien sur le site internet de la DRAAF : <http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/EGA-en-departements>

La clôture des EGA a eu lieu le 21 décembre en présence du Premier ministre et des Ministres en charge de l'Agriculture et de la Santé. Les grands axes de la feuille de route et les chantiers à conduire ont été fixés et donneront lieu à un projet de loi sur l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et par une alimentation saine, sûre et durable qui sera voté et décliné en 2018.

EGA en départements

Des rencontres dans les départements à l'initiative des Chambres départementales d'agriculture en lien avec les services de l'Etat, sous forme de tables rondes, interviews en plateau TV, ou des débats publics ciblées répondant à des enjeux locaux.

Chantier n° 1 "création et répartition de la valeur"

- Le 14/09 dans l'Yonne, le Chantier d'agriculture a proposé la première contribution avec un débat organisé en présence du Préfet sur le thème « Pour la croissance et valorisation des grandes cultures en Bourgogne ».
- Le 02/10 dans le Doubs et le Territoire de Belfort, "Comment faire émerger des voies de progrès acceptables par tous ? Comment identifier et expérimenter des actions nouvelles sur nos territoires ?"
- Le 09/10 dans la Meuse, "table ronde au lycée agricole de Cheluy sur "Zéro culture d'importation, le 90% de la valeur ajoutée au profit de l'agriculture et des habitants"
- Le 09/10 en Côte d'Or, "une plus grande transparence des prix : quels intérêts pour les consommateurs et les agriculteurs ?"
- en Saône-et-Loire
 - Le 10/10 à Mayy, "discuter et agir pour un partage du territoire en harmonie"
 - Le 20/10 à Chalon-sur-Saône, "écouter l'agriculture sur les territoires d'avenir"
 - Le 24/10 à Charolles, "l'élevage bovin abattu : quel positionnement face à de nouvelles opportunités alternatives sociétales, C2A, Evénement des restos de consommateurs, 17"

Chantier n° 2 "alimentation saine, sûre et durable"

- Le 17/11 dans la Meuse
 - au sein de l'association d'élevage et Thierry Vermeil, EARL de BELLY RIZY à Billy sur Oisy pour une table de concertation, avec Julie Chauvin de l'Etat (format pdf - 2067 ko - 10/11/2017) sur le thème "améliorer le contenu de la valeur ajoutée en agriculture et promouvoir des modes de production en adéquation avec les attentes des consommateurs et qui permettent aux agriculteurs de vivre décemment de leur travail"
 - au lycée des sciences de la Meuse (format pdf - 2428 ko - 05/12/2017)
- Le 27/11 en Côte d'Or
 - table ronde au Château de Courban sur le thème "Alimentation de l'avenir" (format pdf - 592 ko - 15/11/2017)
 - réunions rondes de l'alimentation des Français,
 - sur le rôle de l'alimentation locale et quelle enjeu pour le consommateur,
 - alternatives, quels leviers pour améliorer le savoir des citoyens,
 - une alimentation accessible, et le goût dans tout ça ?
 - tablette table ronde EGA de l'Yonne (format pdf - 476 ko - 04/12/2017)

Des conférences / débats dans les établissements d'enseignement secondaire agricole de la région à l'initiative des directeurs d'établissement

ALIMENTATION DE PROXIMITÉ - MISE EN PLACE D'UN OBSERVATOIRE

L'ensemble des acteurs de l'alimentation de la région Bourgogne-Franche-Comté s'accorde sur la nécessité de soutenir la production locale en augmentant la part de l'approvisionnement de proximité dans la restauration collective. Pour accompagner ce développement et en l'absence de données synthétiques, il est apparu nécessaire de disposer d'un état des lieux des pratiques d'achat dans la restauration collective.

Ainsi, la DRAAF a élaboré un questionnaire sur les pratiques d'achat de produits bruts dans les restaurations collectives de la région. Ce questionnaire a été envoyé aux 1 550 restaurations collectives relevant de l'enseignement, de la santé et du médico-social, et des administrations de la région.

Le questionnaire en ligne est simple et concis pour connaître la part consommée de produits issus de l'agriculture de la région. Il concerne 6 types de produits :

- ▶ les viandes :
 - de bœuf,
 - de volaille,
 - de porc,
 - de mouton,
- ▶ les fruits et légumes ;
- ▶ les laitages.



Il est composé de 4 parties :

- ▶ le montant d'achat pour le frais et surgelé ;
- ▶ uniquement le montant en frais ;
- ▶ uniquement le montant pour les produits d'origine France ;
- ▶ uniquement le montant des produits locaux.

34 % des restaurations collectives interrogées ont répondu au questionnaire. Le nombre de repas servis au sein de l'ensemble des restaurations collectives est estimé à 164 millions par an, soit près de 350 M€ de matière première pour composer les repas. En moyenne, les établissements se fournissent en produits frais à hauteur de 78 % des achats de produits bruts. Au sein des produits frais, une grande majorité est issue de France (79 %) et au moins 32 % du montant des achats se fait sur des produits de proximité (département et départements limitrophes).

Pour partager ces résultats avec les partenaires, la DRAAF souhaite mettre en œuvre un observatoire de l'alimentation et de l'approvisionnement de proximité en restauration collective. L'objectif est de disposer d'un état des lieux de la situation et de quantifier les évolutions des achats de produits de proximité.

Chiffres clés 2017 :

- ▶ 1 550 questionnaires envoyés
- ▶ 527 réponses
- ▶ 164 millions de repas servis dans les restaurations collectives
- ▶ 350 M€ de matière première



AGRO-ÉCOLOGIE, CAPITALISATION DES GIEE, LANCEMENT GROUPE 30 000

Chiffres clés 2017 :

► Groupes 30 000

- 13 collectifs reconnus
 - 3 «en reconnaissance»
 - 10 comme «émergents»

► Tous types de collectifs

- 1 300 exploitants engagés dans la transition agro-écologique et/ou dans la réduction de produits phytopharmaceutiques

Après la mise en place d'une feuille de route interne à l'État sur l'agro-écologie en 2016, le réseau de référents agro-écologie, dans les services de la DRAAF, des DDT et des EPL, poursuit ses différentes activités pour favoriser la transition agro-écologique des exploitations. Il se réunit régulièrement pour partager et amener de la synergie entre services. Voici quelques-unes des actions phares menées en 2017 par le réseau :

□ Ecophyto 2 : la feuille de route régionale validée

Suite aux travaux de concertation menés en 2016 et 2017 une feuille de route régionale pour réduire l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, a été validée par la formation spécialisée « agro-écologie » de la COREAMR le 11 avril 2017. Cette feuille de route est amenée à être complétée et suivie chaque année par la même instance.

La mise en place du comité des financeurs Ecophyto a permis de dresser un premier bilan des crédits publics alloués à la réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques dans la région par les différents financeurs (Agences de l'Eau, DRAAF, Conseil régional, Agence Française pour la Biodiversité). Plus de 35 M€ sont affectés sur des dispositifs de compensation (MAE) et conversion à l'Agriculture Biologique et 3,5 M€ sur d'autres programmes (Animation de collectifs d'agriculteurs, investissements matériels, communication, surveillance biologique du territoire...). Ce recensement permet de suivre la mise en oeuvre des actions et le respect des priorités établies par la feuille de route pour répondre aux priorités et objectifs régionaux.

□ De nouveaux types de collectifs reconnus en Bourgogne-Franche-Comté

Issus du plan Ecophyto 2, les groupes 30 000 sont des collectifs d'agriculteurs engagés ou s'engageant dans l'agro-écologie à bas niveau de produits phytopharmaceutiques. Reconnus via un appel à projets lancé au niveau régional, ils bénéficient d'un à trois ans d'animation pour diminuer l'utilisation des produits phytopharmaceutiques dans leur groupe.

Les groupes 30 000 sont l'un des outils utilisés pour atteindre les objectifs de réduction d'utilisation des produits phytopharmaceutiques du plan Ecophyto :

- 25 % d'ici 2020 reposant sur la généralisation et l'optimisation des systèmes de production économes et performants actuellement disponibles ;
- 25 % supplémentaires en 2025 grâce à des mutations plus profondes des systèmes de production et des filières.

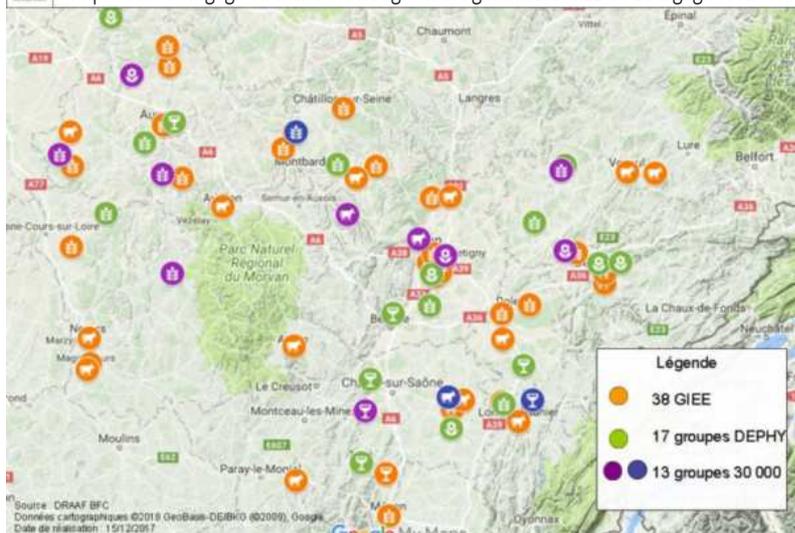
En 2017, 13 collectifs ont été reconnus :

- 3 groupes sont considérés « en reconnaissance ». Ils bénéficient de 3 ans d'animation pour mettre en place leur plan d'action ;
- 10 groupes sont considérés comme « émergents ». Ils bénéficient d'une seule année d'animation dédiée à l'élaboration d'un plan d'action individuel et collectif tri-annuel. Ils pourront ainsi candidater dès la fin 2018 au volet reconnaissance de l'appel à projets et s'engager durablement dans des changements de pratiques agro-écologiques.

Les GIEE (Groupements d'intérêt Économique et Environnemental), les nouveaux groupes 30 000 et les fermes DEPHY regroupent fin 2017 près de 1 300 exploitants en collectif, engagés dans la transition agro-écologique et/ou dans la réduction de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques en Bourgogne-Franche-Comté.

Pour 2018, un nouvel appel à candidatures sera lancé à l'échelle de la région. Les actions mises en place par les groupes 30 000 s'appuient sur les résultats des fermes DEPHY et des GIEE. Des mises en relation seront effectuées entre ces groupes via notamment la Chambre régionale d'agriculture qui coordonne la capitalisation des résultats et des expériences de ces différents collectifs.

Carte interactive des différents collectifs reconnus en Bourgogne-Franche-Comté
<http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/Les-GIEE-en-Bourgogne-Franche>



❑ Ecoantibio 2 : journée régionale sur l'antibiorésistance du 15 décembre

Une journée régionale de sensibilisation et de communication sur les enjeux de l'antibiorésistance a été organisée conjointement par la DRAAF et l'Agence régionale de santé (ARS) de Bourgogne-Franche-Comté le vendredi 15 décembre 2017 à AgroSup Dijon. Les élèves de 8 établissements d'enseignement agricole de la région ont pu être sensibilisés durant une matinée à cet enjeu majeur par l'intervention des laboratoires d'analyse départementaux et des représentants du MAA, et le témoignage pratique d'éleveurs et de vétérinaires. L'après-midi, placée sous le signe des échanges, a permis d'exposer les moyens mis en œuvre en région Bourgogne-Franche-Comté pour maîtriser l'antibiorésistance et les enjeux environnementaux qu'elle implique.

Ainsi, le GDS Bourgogne-Franche-Comté, en partenariat avec le GTV Bourgogne-Franche-Comté, a mis en place des modules et des journées techniques de formation. Celle intitulée « L'éleveur, infirmier de son troupeau » a rassemblé 983 participants ; celle dénommée « Santé des veaux et antibiorésistance » a permis de sensibiliser 1 908 participants. La santé humaine n'est pas en reste : le programme interdisciplinaire de maîtrise des anti-infectieux et de la résistance (PRIMAIR) du réseau franc-comtois de lutte contre les infections nosocomiales fait la promotion du juste usage des antibiotiques. Ce programme peut s'appuyer sur l'observatoire de la consommation antibiotique et de la résistance bactérienne (OSCAR), qui rassemble les données régionales sur ces questions. En novembre de chaque année est organisée une journée régionale de partage d'expérience « Symposium antibioticum », principalement destinée aux professionnels de santé humaine.

❑ Nouvel appel à projet « agro-écologie » dans le cadre du Réseau Rural

Rempporté par la Chambre régionale d'agriculture, l'appel à projets régional lancé par la DRAAF et le Conseil Régional sur des fonds FEADER et État vise à soutenir, sur 2017 et 2018, l'animation d'un réseau régional agro-écologique dans le prolongement des réseaux régionaux bourguignons et franc-comtois pré-existants. Animé conjointement par les réseaux des chambres d'agriculture, des établissements publics d'enseignement agricole et TRAME, le réseau agro-écologique désormais unifié sur la Bourgogne-Franche-Comté bénéficie de financements publics de près de 357 000 € pour fédérer les acteurs régionaux et des territoires, développer et conforter une culture commune.

Actions prévues en 2018 :

- organisation de portes-ouvertes ;
- manifestations à destination des agriculteurs mais aussi du grand public (débutées en 2017) ;
- contribution à la plate-forme web participative nationale GECO ;
- organisation de journées d'échanges entre conseillers, formateurs, agents de développement sur la nouvelle posture à adopter pour un accompagnement au changement des exploitations agricoles, production de documents (vidéo, fiches expérience).

❑ Plan « enseigner à produire autrement »

14 référents « enseigner à produire autrement » des EPL et établissements privés de la région, coordonnés par la DRAAF – Service Régional de Formation et de Développement, ont mis en œuvre les actions suivantes en 2017 :

- action regards croisés : échanges des visions et analyses portées par les apprenants sur l'exploitation d'un autre lycée agricole avec leurs homologues et les équipes d'exploitations en place ;
- actions de formation aux outils et méthodes pédagogiques à destination des enseignants et formateurs : formation avec des enseignants et techniciens du groupe Herbe, mission éco-phyt'eau, ruralis ;
- action de valorisation de la recherche : après un travail de réflexion et d'élaboration en 2017, en 2018 seront mises en œuvre des actions réunissant équipes de chercheurs et enseignants-groupe classe autour de certaines thématiques de recherche afin de co-construire des dispositifs de production de données de recherche et leur utilisation ;
- accompagnement des équipes pédagogiques à la mise en œuvre des nouveaux référentiels de diplômes en cohérence avec l'agro-écologie : Bac prof CGEA, Bac prof CGEV,..., BTS ACSE (module M59) ;
- participation des établissements à certaines actions du « réseau rural régional agro-écologie en BFC » (copil départementaux...).



Chiffres clés 2017 :

- ▶ 357 000 € de financements publics pour le réseau agro-écologique Bourgogne-Franche-Comté



RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS

RENFORCEMENT DE LA DJA PAR L'INTRODUCTION D'UNE NOUVELLE MODULATION

Chiffres clés 2017 :

- ▶ montant moyen de la DJA
 - ▶ 27 500 € en plaine
 - ▶ 36 800 € en zone défavorisée
 - ▶ 40 000 € en montagne



Compte tenu du caractère de moins en moins opérationnel du système historique des aides à l'installation et pour répondre à la demande des professionnels, le législateur a décidé de supprimer le dispositif des prêts bonifiés. En Bourgogne-Franche-Comté, depuis le 1er juin 2017, ce dispositif est remplacé par une modulation supplémentaire de la dotation jeunes agriculteurs (DJA). Son montant varie en fonction de la zone de localisation de l'exploitation et du montant total des investissements de modernisation et de renouvellement prévus par le candidat à l'installation pendant la durée de son plan d'entreprise avec un plancher de 100 000 €. Le montant de cette nouvelle modulation dans notre région varie de 12 000 € à 20 000 €.

La mise en œuvre de cette nouvelle disposition a eu 2 conséquences que l'on peut déjà mesurer :

- ▶ plus de 4 candidats sur 5 bénéficient de ce dispositif alors que 1 candidat sur 2 n'en bénéficiait pas. Aucun jeune des zones de plaine n'a accédé aux prêts bonifiés ;
- ▶ l'augmentation de 70 à 90 % du montant de la DJA selon les zones. Elle s'établit désormais en moyenne à 27 500 € en plaine, 36 800 € en zone défavorisée et 40 000 € en montagne.

En revanche, il n'est pas encore possible de mesurer le caractère attractif de ce nouveau dispositif. En effet celui-ci n'est entré en application qu'au milieu de l'année 2017 après une grave crise agricole survenue l'année précédente.

En tout état de cause, on constate un recul global du nombre d'installations réalisées en 2017 en Bourgogne-Franche-Comté : 367 installations aidées contre 378 en 2016. A l'exception du Doubs pour lequel ce nombre progresse de plus de 15 %, de la Saône-et-Loire et de l'Yonne dont le nombre est identique, la baisse concerne tous les autres départements avec une amplitude de - 6 % jusqu'à - 30 % dans la Nièvre.

Il faudra donc attendre 2018 pour mieux appréhender les résultats de cette nouvelle disposition.

NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL D'ACCOMPAGNEMENT À L'INSTALLATION ET À LA TRANSMISSION

Dates clés :

- ▶ 2017, l'AITA remplace le PIDIL
- ▶ 2018 sera l'année de mise en œuvre du nouveau dispositif



En 2017 le Programme pour l'accompagnement et la transmission en agriculture (AITA) a remplacé le Programme pour l'installation et le développement des initiatives locales (PIDIL) qui regroupait les actions mises en œuvre par l'État pour faciliter le renouvellement des exploitations en agriculture.

La DRAAF a été pilote pour la mise en œuvre de ce programme qui s'articule autour de 6 volets :

- ▶ l'accueil de tous les porteurs de projet via les points accueil installation ;
- ▶ le conseil à l'installation pour aider à formaliser le projet d'installation ;
- ▶ la préparation à l'installation via la réalisation d'un plan de professionnalisation personnalisé et les stages constitutifs ;
- ▶ le suivi du nouvel exploitant durant les premières années de son installation ;
- ▶ l'incitation à la transmission via l'accompagnement individuel des cédants en amont de la transmission et les aides aux propriétaires bailleurs ;
- ▶ la communication et l'animation.

Grâce à l'appui de la DRAAF, les actions concernant les différents volets sont d'ores et déjà opérationnelles dans notre région.

Au delà des actions « régaliennes » comme le financement du Point Accueil Installation qui permet d'accueillir toutes les personnes qui envisagent de s'installer en agriculture, ou le soutien à la réalisation des plans de professionnalisation personnalisés (PPP), la DRAAF a pu dès le mois de juin agréer les structures habilitées à établir des diagnostics d'exploitation à reprendre ou à céder. Pour conforter cette dernière action en faveur de cédants sans succession familiale, la DRAAF a également mis en place une aide à la transmission en faveur de cédants inscrivant leur exploitation au répertoire Départ Installation qui favorise la mise en relation de cédants et de futurs repreneurs.

La DRAAF va poursuivre ce travail en 2018 afin de mettre en place une aide au suivi post installation destinée à accompagner les jeunes qui le souhaiteront. Cette action permettra de répondre à la demande forte de certaines filières plus particulièrement impactées par la conjoncture difficile.

PROGRAMME RÉGIONAL DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

L'enseignement agricole s'engage pour 4 ans dans un nouveau projet régional de l'enseignement agricole (PREA) à l'échelle de la région Bourgogne-Franche-Comté.

Dans le cadre des politiques publiques de l'éducation, ce projet fixe les orientations stratégiques et les priorités de notre système de formation sur le territoire régional. Tenant compte du 6^{ème} schéma prévisionnel national des formations promu par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation mais également des contrats régionaux dont le CPRDFOP, il donne un cadre de travail pour l'ensemble de nos 17 établissements publics locaux (comportant 22 établissements) et 39 établissements privés de l'enseignement agricole notamment pour la mise en œuvre des 5 missions que leur confère la loi.

Cette « feuille de route » se veut un outil de pilotage porté par l'Etat, la collectivité régionale et l'ensemble des secteurs professionnels concernés. Aussi sa construction et son écriture ont fait l'objet d'une large consultation tant en interne avec la communauté éducative qu'en externe avec de nombreux partenaires.

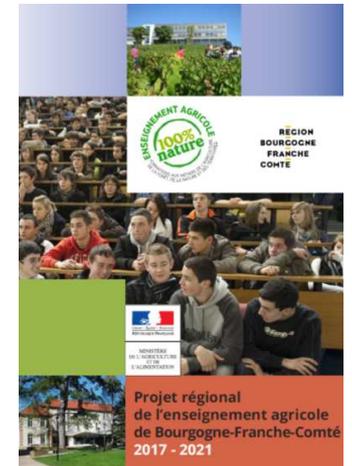
Elle s'articule autour de 4 objectifs :

- ▶ adapter l'offre de formation pour tenir compte à la fois des besoins de la profession et des dynamiques territoriales ;
- ▶ développer la communication et l'information pour conforter nos spécificités ;
- ▶ renforcer la politique éducative soutenant la réussite de l'apprenant et prenant en considération la diversité de nos publics qu'ils soient élèves, apprentis ou adultes ;
- ▶ conforter les établissements dans leurs territoires et les actions qu'ils souhaitent accomplir en réseau.

Lien internet pour consultation : <http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/PREA-2017-2021>

Chiffres clés 2017 :

- ▶ 61 établissements
- ▶ 10 636 élèves et étudiants
 - ▶ 17 établissements publics pour 5424 élèves et étudiants
 - ▶ 39 établissements privés pour 5212 élèves et étudiants



ACCOMPAGNEMENT DES AUDITS DU CONSEIL RÉGIONAL POUR 4 FILIÈRES EN CRISE

Suite à la crise agricole de 2016, le Conseil régional a lancé des audits des 4 principales filières régionales en crise : la viande bovine, la viande porcine, le lait et les céréales. La DRAAF et la Chambre régionale d'agriculture ont appuyé cette démarche qui était pilotée par un prestataire et basée sur une large concertation avec les professionnels de l'amont et de l'industrie agro-alimentaire.

Au delà du diagnostic de la situation, il s'agit de décrire l'organisation de chacune des filières et d'identifier les leviers permettant de dégager plus de valeur ajoutée et d'augmenter le revenu des exploitants agricoles.

Pour chacune de ces filières, les conclusions des audits ont permis d'identifier les priorités des professionnels afin d'organiser et de structurer les filières pour les 5 ans à venir.

Ces points sont également repris dans le Plan Régional de Développement Agricole (PRDA) porté par la Conseil régional qui fixe les grandes orientations agricoles.

En outre, la DRAAF en lien avec les 8 DDT de la région a consolidé le fonctionnement des cellules départementales d'urgence (CDU) par la prise en charge et l'accompagnement des agriculteurs les plus fragilisés.



ENQUÊTE SUR LA STRUCTURE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

L'enquête 2016 sur la structure des exploitations agricoles est une opération statistique européenne menée entre les recensements agricoles pour suivre l'évolution des structures. Elle fait suite à l'enquête menée en 2013.

Elle permet de recueillir des données concernant les cultures sur la campagne 2015-2016, les cheptels présents à une date donnée, les activités de diversification exercées au sein de l'exploitation, la main-d'œuvre et le temps de travail, et certaines thématiques plus spécifiques. L'intérêt principal de l'enquête réside dans la possibilité de croiser ces informations pour mesurer l'évolution du nombre d'exploitations et du travail agricole par type de structure et de décrire le fonctionnement des exploitations sur certaines thématiques.

Pour conduire cette enquête auprès des 4 800 exploitations de Bourgogne-Franche-Comté, 70 enquêteurs sont recrutés pour mener les entretiens en face à face entre l'automne 2016 et le début de l'année 2017.

Les premiers résultats sur l'évolution de la structure des exploitations sont attendus pour le 1^{er} semestre 2018.

Chiffres clés 2017 :

- ▶ 70 enquêteurs pour 4 800 exploitations agricoles enquêtées



LA DRAAF SOUTIENT LES SECTEURS AGRICOLE, AGRO-ALIMENTAIRE ET FORESTIER

La mise en œuvre des politiques publiques régionales, nationales et européennes a permis de soutenir les secteurs agricole, agro-alimentaire et forestier qui constituent un des piliers de l'économie de Bourgogne-Franche-Comté tant en terme d'emploi que de chiffre d'affaire. La DRAAF s'est impliquée dans la mise en œuvre des dispositifs de soutien aux revenus, à la compétitivité des filières et au renouvellement des générations. Par ses interventions, la DRAAF encourage la promotion d'une alimentation de qualité et le développement d'un approvisionnement local.

PROGRAMME NATIONAL POUR L'ALIMENTATION

DÉCLINAISON RÉGIONALE DU PNA

Chiffres clés 2017 :

- ▶ 20 projets retenus
- ▶ 2 projets expérimentaux portés par :
 - ▶ le Grand Besançon
 - ▶ le Conseil départemental de la Nièvre



©ADEME

☐ Soutien de projets

Dans le cadre d'un appel à projets conjoint avec l'ADEME sur la thématique du gaspillage alimentaire et, depuis 2017, sur la thématique de l'alimentation durable, la DRAAF accompagne financièrement chaque année de nombreux projets.

20 projets ont été retenus en 2017, répartis de manière à peu près égale entre les 4 thématiques du PNA, avec un léger avantage pour l'ancrage territorial (31%) et un léger retrait pour la lutte contre le gaspillage (19%).

Voici quelques illustrations de projets achevés ou soutenus en 2017 :

☐ Pour un meilleur ancrage territorial de l'alimentation

Créés par la Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13/10/2014, les PAT répondent à l'enjeu d'ancrage territorial et ont :

- ▶ une dimension économique : structuration des filières, rapprochement offre/demande, maintien de valeur ajoutée ;
- ▶ une dimension environnementale significative : valorisation de modes de production agro-écologique, lutte contre le gaspillage alimentaire, préservation de l'eau et des paysages ;
- ▶ une dimension sociale : éducation alimentaire, accessibilité à l'alimentation, liens sociaux.

Dans le cadre d'un travail collectif pédagogique, des étudiants d'AgroSup Dijon ont réalisé, à la demande de la DRAAF, un diagnostic des initiatives alimentaires sur le territoire de la région afin d'en proposer une typologie et d'identifier les projets qui pourraient s'apparenter à un PAT <http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/Etude-Agrosup-Dijon-typologie-des>

La DRAAF suit les travaux, expérimentaux en région, du Conseil départemental de la Nièvre et du Grand Besançon, tous deux lauréats de l'appel à projet national du PNA 2016-2017.

Ces 2 projets reposent sur les axes suivants :

- ▶ identifier les flux alimentaires et les acteurs de production/transformation/consommation ;
- ▶ analyser les besoins et identifier les outils à mettre en place pour inverser ces flux ;
- ▶ structurer les filières alimentaires (et développer celles qui sont déficitaires) ;
- ▶ sensibiliser acheteurs, consommateurs, opérateurs, pour les amener à changer leurs habitudes.

⇒ Le Grand Besançon a centré son action sur la relocalisation de l'alimentation. Le diagnostic agricole et alimentaire de son territoire est aujourd'hui réalisé et il mène en parallèle divers projets opérationnels. Il cherche ainsi le meilleur dispositif qui permette de mettre en lien restaurateurs commerciaux et producteurs locaux, et anime une réflexion autour de l'accès des personnes démunies aux produits locaux. Une réflexion est en cours pour avancer sur la faisabilité d'une légumerie pour approvisionner la restauration collective.



⇒ Le Conseil départemental de la Nièvre cherche à capter la production agricole locale en développant les outils de transformation manquants et en structurant les filières. Le projet s'appuie sur 4 démarches expérimentales à des échelles différentes et qui reposent sur des porteurs de projet de statuts différents :

- la communauté de communes des Amognes vient d'achever une étude pour caractériser les flux de denrées alimentaires, couplé à un travail d'animation auprès des producteurs ;
- la chambre d'agriculture réalise une étude spécifique pour développer la filière légumes, déficitaire ;
- la cuisine centrale de Nevers met en place des actions de sensibilisation pour habituer les convives au goût de produits différents et limiter le gaspillage alimentaire ;
- la maison citoyenne de Clamecy travaille à la mise en place d'un circuit d'approvisionnement local des restaurations collectives sur 6 communes du haut nivernais.

Enfin à l'échelle du département, le conseil départemental anime 4 groupes thématiques en lien avec les axes du PNA afin d'élaborer son plan d'action.

De nombreux autres territoires mènent des projets centrés sur l'alimentation, même s'ils n'ont pas sollicité à ce jour de label PAT.

⇒ C'est le cas de La Communauté de communes du Clunisois (71) qui porte un projet territorial de coopération économique (PTCE) pour relocaliser la création de valeur et améliorer la solidarité alimentaire, projet aidé par la DRAAF dans le cadre du PRALIM 2016.

Un outil de transformation des productions agricoles et des invendus alimentaires doit permettre aux agriculteurs de mutualiser la transformation de leur production pour une vente dans le territoire, ainsi qu'une distribution aux populations les moins favorisées de produits transformés à partir des excédents agricoles ou commerciaux. L'étude de faisabilité est terminée. Une association entre les producteurs a été créée pour gérer le futur outil. 4 commissions ont été constituées pour suivre l'évolution du projet sous ces 4 aspects : bâtiment, matériel, finances, gestion de la mutualisation de l'outil.

⇒ La Maison de l'environnement du Territoire de Belfort, en partenariat avec la Chambre interdépartementale d'agriculture du Doubs / Territoire de Belfort a achevé la réalisation d'un web-documentaire interactif intitulé « Agriculteurs face à la ville »

<http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/Webdocumentaire-agriculteurs-face>
 Consacré à l'alimentation et à l'agriculture de proximité via les témoignages vivants de 12 agriculteurs du département confrontés à l'urbanisation, aux attentes et aux a-priori des citoyens, cet outil, destiné notamment aux équipes pédagogiques, permet d'approfondir ses connaissances du monde agricole grâce à l'éclairage d'experts (géographe de l'alimentation au CNRS et sociologue de l'INRA) <http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/Webdocumentaire-agriculteurs-face>

En savoir plus sur les PAT <http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/Webdocumentaire-agriculteurs-face>

❑ Pour développer un approvisionnement de proximité de la restauration collective, présentation d'un projet soutenu par la DRAAF

Le groupement régional d'achat public (GRAP) dont le coordonnateur est basé à Auxerre, regroupe des établissements scolaires et de santé dans l'Yonne et le nord de la Côte d'Or.

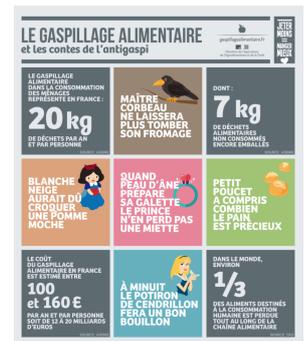
Le GRAP mène une étude sur le recensement de l'offre locale et son adéquation avec les besoins en produits alimentaires de ses adhérents. Les résultats de l'enquête auprès des producteurs de l'Yonne et de la Côte d'Or montrent que 70 % d'entre eux sont intéressés par la vente à la restauration collective.

Les produits agricoles identifiés comme pouvant être achetés en plus grande proportion en local par le GRAP sont les légumineuses, les produits laitiers, la viande de porc et la volaille. Les légumes et la viande bovine locaux sont déjà bien représentés dans les achats du GRAP : pour ces 2 gammes de produits, les opérateurs titulaires du marché s'approvisionnent auprès de producteurs régionaux.

D'ici fin 2018 le bureau d'étude doit formuler des recommandations pour la rédaction des prochains appels d'offre en fonction des spécificités des filières locales.

❑ Pour éduquer les jeunes et favoriser des comportements alimentaires plus responsables

La DRAAF a soutenu la réalisation d'un dispositif pédagogique complet qui répond aux besoins des enseignants et des animateurs qui souhaitent éveiller les enfants de 3 à 7 ans à la découverte des aliments à l'aide des 5 sens, en s'appuyant sur des méthodes ludiques et innovantes (tel le théâtre japonais). Ce projet intitulé « les maternelles du goût », a été proposé par l'Association Eveil'O'Goût, qui assure les formations, conseillées pour utiliser au mieux les outils créés, disponibles sur le site Internet de la DRAAF : guide pédagogique, livre d'histoires, théâtre d'ombres chinoises <http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/Les-maternelles-du-gout-un-outil>





□ En faveur de la justice sociale, une action qui vise à améliorer les standards des services rendus aux bénéficiaires de l'aide alimentaire.

En 2017, la DRAAF a apporté un soutien financier à une action conduite par l'association Active Pôle d'économie solidaire.

Cette dernière consiste en une re-mobilisation des épiceries solidaires par un appui individualisé, afin de les engager vers un modèle innovant de fonctionnement garantissant leur viabilité et l'efficacité de leurs actions. Elle se base sur un travail préalable d'observation de la situation d'un certain nombre de structures qui a donné lieu à la rédaction d'une méthode de diagnostic et d'accompagnement à la transformation. En parallèle, Active accompagne la structuration de la filière régionale "épicerie sociale et solidaire" en créant un réseau formalisé en Bourgogne-Franche-Comté auquel les 56 structures pourront adhérer afin de partager leurs pratiques et mutualiser certaines tâches.

□ Pour diminuer le gaspillage alimentaire, deux projets pilotes en restauration collective

Deux projets ont été réalisés, en milieu hospitalier et universitaire, pour limiter le gaspillage alimentaire et rédiger un guide méthodologique spécifique à ces 2 catégories de convives.

Au CHI de Vesoul (70) comme au Restaurant universitaire de Dijon (21), un diagnostic du fonctionnement du site de production et des comportements alimentaires des patients ou des étudiants a été réalisé, pour déterminer un plan d'action. Les équipes de restauration ont bénéficié d'une formation pour actualiser leurs connaissances et mettre en œuvre des techniques de cuissons qui rendent les plats plus appétissants.

ACTIONS COLLECTIVES EN FAVEUR DES IAA

Chiffres clés 2017 :

- ▶ 1 millier d'établissements
- ▶ 13 % des emplois industriels
- ▶ le DiNAII dispose d'un budget de 149 000 €



Fort d'un millier d'établissements en Bourgogne-Franche-Comté, le secteur agro-alimentaire pèse pour 3 % dans l'économie marchande de la région et pour 13 % des emplois industriels.

3 filières majeures poursuivent l'activité agricole en faisant la renommée de la région :

- ▶ la transformation fromagère valorise la production laitière ;
- ▶ la production de vin poursuit l'activité viticole ;
- ▶ l'élevage est complété par l'industrie de l'abattage et de la transformation des viandes.

Afin d'accompagner les PME agro-alimentaires dans leur stratégie pour développer leur compétitivité, la DRAAF Bourgogne-Franche-Comté apporte son soutien à la filière via le Dispositif National d'Aide aux Investissements Immatériels aux entreprises (DiNAII).

Ainsi, dotée d'un budget de 149 000 € pour ce dispositif en 2017, la DRAAF a participé au financement de plusieurs actions collectives. Des actions de conseils et d'accompagnement ont permis à plusieurs groupes d'entreprises de partager leurs expériences sur la réalisation de diagnostics nutritionnels, la maîtrise des rejets d'effluents, la conduite d'une démarche qualité, ou encore la modernisation des systèmes d'information.

Des actions de formation et mutualisation ont également été financées sur des sujets tels que l'internationalisation, la démarche Qualité, Sécurité, Environnement ou encore l'attractivité et la promotion de la filière agro-alimentaire.

L'attractivité de la filière abattage a fait l'objet d'une attention particulière via une action collective réalisée par l'ARACT et financée dans le cadre de la Charte de coopération du secteur agro-alimentaire, que la DRAAF co-pilote aux côtés de la DIRECCTE.

En 2017, la DRAAF a également participé au financement d'un séminaire organisé par Vitagora les 31 août et 1er septembre 2017 à Arc-et-Senans (25). Cet événement a permis de rassembler entreprises et acteurs de l'agroalimentaire de l'ensemble de la région Bourgogne-Franche-Comté autour d'une réflexion sur les besoins de la filière et sur les actions prioritaires à mettre en place dans les années à venir.

La feuille de route qui en découle a été présentée aux industriels le 9 janvier 2018 lors du 1^{er} Comité d'Orientation Régional pour la filière AgroAlimentaire co-présidé par l'Etat et la Région.



SOUTIEN DU PÔLE VITAGORA

Depuis 2005, le pôle de compétitivité Vitagora œuvre pour développer l'innovation et la compétitivité dans le secteur agroalimentaire sur les thématiques « Goût-Nutrition-Santé ». Il compte en 2017 plus de 340 membres, acteurs de l'agroalimentaire sur les régions Bourgogne-Franche-Comté et Île-de-France.

Chaque année, la DRAAF contribue au financement du pôle pour l'élaboration et le suivi de sa stratégie, la labellisation des projets collaboratifs de R&D et toute autre mission de nature institutionnelle. Depuis sa création, Vitagora a labellisé 184 projets innovants et collaboratifs, dont 120 ont été financés par divers dispositifs. L'usine à projets a bien abouti à une usine à produits avec pas moins de 93 produits et services développés.

Dans le cadre de la French Tech, 9 réseaux thématiques ont émergé, dont le réseau Food Tech sur le thème de l'alimentation, qui va de l'agriculture à la restauration. La FoodTech Dijon Bourgogne-Franche-Comté a obtenu en 2016 sa labellisation «réseau thématique Food Tech» aux côtés de 4 autres grands écosystèmes répartis sur le territoire.

L'objectif principal de ces écosystèmes d'entrepreneurs, industriels, acteurs de la recherche, de la formation, acteurs publics est de stimuler l'émergence de start-up concernées par les enjeux liés à l'alimentation.

Dans ce cadre, l'année 2017 a été marquée par le lancement du programme d'accélérateur de start-up AcceleRise devenu TOASTERLAB en 2018 porté par le pôle de compétitivité Vitagora et financé pour partie par la DRAAF. La première promotion, composée de 7 start-up les plus prometteuses sélectionnées parmi plus de 70 candidatures, a bénéficié d'une phase intensive de 3 mois suivie de 9 mois de post-accélération, l'objectif étant de leur permettre d'accéder plus rapidement à l'industrialisation et la mise en marché de leurs produits ou services. Pour favoriser les connexions entre les acteurs de son écosystème, la Food Tech Dijon Bourgogne-Franche-Comté a également lancé en 2017 son premier salon « Food Use Tech » à Dijon, événement placé sous le haut patronage du Premier ministre Édouard Philippe, et qui a su s'imposer comme le rendez-vous incontournable des acteurs de la Food Tech.

Chiffres clés 2017 :

- ▶ 340 membres en BFC et Île-de-France
- ▶ 184 projets innovants et collaboratifs labellisés



SUIVI DU FEADER

La gestion du FEADER entre ex-Bourgogne et ex-Franche-Comté diffère fortement.

Alors que sur le périmètre ex-Bourgogne, le Conseil régional a pris en charge toutes les tâches liées à la gestion des dispositifs, la DRAAF reste très impliquée dans la mise en œuvre du PDR (Programme de Développement Rural) sur le périmètre ex-Franche-Comté. Ainsi le partenariat DRAAF-Conseil régional a été formalisé via une convention de délégation de tâches signée fin 2015. Elle stipule les engagements de la DRAAF en matière d'animation, d'élaboration des appels à projet et d'instrumentation d'un certain nombre de dispositifs ainsi qu'en matière d'instruction en DDT ou en DRAAF pour les mesures agricoles, environnementales et forestières. Le développement local et Leader ont été pris en charge par le Conseil régional.

Le bilan fin 2017 pour le PDR Franche-Comté est le suivant :

▶ près de 90 % des outils informatiques des mesures gérées par la DRAAF ont été mis en production afin que les DDT puissent instruire et mettre en paiement les dossiers déposés au titre de la Dotation Jeunes Agriculteurs, du Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations (PCAE), de la diversification, de Natura 2000, de la desserte forestière.

La DRAAF a également mis en production les outils pour les mesures qu'elle gère en direct, telles que les Industries Agro-alimentaires, les Entreprises de Travaux Forestiers, la certification biologique et la méthanisation.

En 2017, la DRAAF a également été étroitement associée au remaquetage présenté lors des 2 Comités de suivi de Bourgogne et de Franche-Comté en novembre, c'est-à-dire l'évaluation des reliquats par rapport aux besoins et le choix du scénario de redéploiement.

Globalement, le remaquetage sur les 2 PDR a permis d'abonder le PCAE (Dispositif Bâtiments), les IAA et les MAEC (Mesures Agro Environnementales et Climatiques) et les aides à la conversion et au maintien en agriculture biologique (CAB MAB).



PLAN DE COMPÉTITIVITÉ
ET D'ADAPTATION
DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

LES MESURES
AGRO-ENVIRONNEMENTALES
ET CLIMATIQUES (MAEC)

LES AIDES À LA CONVERSION
ET AU MAINTIEN
DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE



RÉVISION DU PROGRAMME D' ACTIONS RÉGIONAL NITRATES

PAR

Programme d'actions régional nitrates concernant la protection des eaux contre la pollution par les nitrates à partir de sources agricoles :

- 2017 : révision des PAR des régions Bourgogne et Franche-Comté
- campagne culturale 2018-2019 : mise en application du nouveau PAR de Bourgogne-Franche-Comté

Au cours du 2ème semestre 2017, la DRAAF a copiloté avec la DREAL la révision du programme d'actions régional nitrates. Ce nouveau programme qui entrera en vigueur pour la campagne culturale 2018-2019 prendra la suite des programmes d'actions régionaux Bourgogne et Franche-Comté signés en 2014.

Le nouveau programme d'action a été construit sur la base du bilan des programmes antérieurs (sur les deux ex-régions), au cours d'un processus de concertation associant l'ensemble des acteurs du territoire concernés par cette problématique environnementale, de santé publique et économique. Des groupes de travail réunissant des représentants de ces acteurs ont été mis en place pour proposer les mesures du futur programme. Ces propositions, pertinentes sur le plan agronomique et efficaces sur le plan environnemental, ont été validées le 5 décembre 2017 lors de la réunion de clôture de la concertation présidée par la préfète de région.

Le 1er semestre 2018 sera consacré aux consultations institutionnelles et du grand public et à l'élaboration d'un document de communication présentant l'ensemble des dispositions du nouveau programme.



LA DRAAF EST GARANTE DE LA SÉCURITÉ SANITAIRE DES PRODUCTIONS

L'Etat reste garant du régalien et la DRAAF et les DDI s'impliquent tant dans la coordination des contrôles que dans la réalisation, pour partie, de ceux-ci. Ces actions visent à sécuriser le paiement des aides et la qualité sanitaire de nos aliments et des productions. La DRAAF a notamment renforcé son action d'une part en consolidant le fonctionnement de la cellule unique de certification à l'export et d'autre part en installant une antenne du Département santé des forêts à Besançon.

SANTÉ ANIMALE

COORDINATION

Dans la prolongation des recommandations issues du rapport « Falorni » remis en 2016 au Ministre de l'agriculture et de l'alimentation, sur les conditions d'abattage des animaux de boucherie, un renforcement du dialogue sur les questions de bien-être animal a été mis en œuvre en 2017 en Bourgogne-Franche-Comté.

Ainsi, sous l'égide des préfets de départements, des comités locaux d'abattoirs (CLAs) réunissant professionnels, représentants de la société civile et administration ont vu le jour, dans l'objectif de favoriser l'échange entre les acteurs de la filière d'abattage et les différentes parties intéressées et d'améliorer la transparence sur le fonctionnement des abattoirs.

4 des 7 départements de la région concernés par des activités d'abattage, ont réuni ces instances. L'expérience a été considérée par les participants comme positive avec une volonté commune de poursuivre ce type d'échanges sur les années à venir. De manière naturelle, le débat s'est engagé sur la consolidation des propositions formulées localement par les participants (renforcement des sanctions vis-à-vis des délits de maltraitance animale, protection des lanceurs d'alerte, possibilité pour les associations de se porter partie civile, extension des pouvoirs d'enquête des agents de l'État, meilleur partage de la valeur ajoutée pour soutenir les investissements engagés par les filières d'abattage). Ces propositions locales rejoignent les préoccupations formulées lors des Etats Généraux de l'Alimentation (EGA) et certaines trouvent réponse dans les projets de mesures réglementaires actuellement discutés au niveau national.

Dans le domaine de la protection animale en abattoirs, la DRAAF a conforté depuis 2016 son appui aux Directions départementales par l'organisation de formations et d'échanges de pratiques et par le suivi régional des inspections en abattoirs dont la surveillance de la bonne adéquation des suites lors d'inspections non conformes.

Les mesures de prévention, de surveillance et de lutte contre les maladies animales réglementées sont mises en œuvre sur le territoire par les Directions départementales -de la cohésion sociale- et de la protection des populations (DDcsPP), sous l'autorité des préfets de département. Elles travaillent en collaboration avec leurs partenaires, vétérinaires, groupements de défense sanitaire (GDS), laboratoires d'analyses départementaux, acteurs œuvrant dans la surveillance de la faune sauvage.

La DRAAF contribue à la coordination de ces actions en favorisant la collecte et l'analyse des données épidémiologiques, en développant la communication pour une harmonisation des pratiques entre les départements, en proposant des actions de formation et en animant les instances régionales de gouvernance sanitaire. Elle assure également le relais avec les instances de décisions nationales (DGAL), afin de promouvoir des politiques sanitaires adaptées aux besoins et aux attentes des acteurs de terrain.

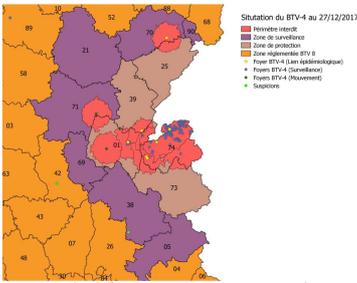
En 2017, la DRAAF s'est mobilisée pour conforter les compétences sur ces missions d'appui en santé animale en recrutant un vétérinaire épidémiologiste.

Résultat de la qualité du travail engagé depuis plusieurs années par tous les partenaires, l'actualité sanitaire a été marquée cette année par une diminution importante du nombre de foyers de tuberculose bovine en Côte d'Or, qui faisait partie des zones françaises les plus touchées depuis 2010. Les efforts doivent impérativement se poursuivre pour maintenir les acquis. L'expérience de la Côte d'Or participe au développement de méthodologies et d'outils déployés dans un plan national de lutte contre la tuberculose bovine dans des régions où la maladie n'est pas encore maîtrisée.

Chiffres clés 2017 :

- ▶ 3 098 inspections réalisées par les DD(cs)PP dans le cadre des plans de surveillance et de contrôle
- ▶ 1 896 inspections réalisées dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments
- ▶ 1 742 inspections réalisées dans le domaine de la santé et de la protection animales





Source plate-forme ESA : <https://www.plate-forme-esa.fr/article/fco-4-en-france-continentale-situation-sanitaire-au-2-janvier-2018>

La fin d'année 2017 a été marquée par la découverte, dans le département de la Haute-Savoie, d'un nouveau sérotype (BTV4) du virus de la fièvre catarrhale ovine (FCO). A l'issue de la surveillance mise en place, 87 foyers ont été notifiés en 2017 dont 4 en Bourgogne-Franche-Comté (départements 39, 70, 71 et 89)

L'évolution constatée de la dissémination du virus et l'analyse coûts-bénéfices ont conduit le Ministère en charge de l'agriculture à un changement de stratégie de gestion. Depuis le 1^{er} janvier 2018, la zone réglementée FCO sérotypes 4 et 8 s'étend à toute la France continentale, fluidifiant les mouvements internes. La vaccination devient volontaire, afin de protéger les élevages et de répondre aux exigences sanitaires lors d'échanges intracommunautaires ou d'exportation des animaux vers les pays tiers.

SANTÉ VÉGÉTALE

Chiffres clés 2017 :

- ▶ résultats des prospections
- ▶ maîtrise de la maladie en Saône-et-Loire
- ▶ aucun cep contaminé en Côte d'Or
- ▶ réduction des insecticides
- ▶ 90 % en Saône-et-Loire
- ▶ 100 % en Côte d'Or



Depuis 2012 pour la Bourgogne et 2017 pour le Jura, la DRAAF, en concertation avec les représentants des viticulteurs, définit chaque année un dispositif de lutte obligatoire pour maîtriser cette grave maladie de la vigne.

Les résultats des prospections collectives conduites par les viticulteurs sous encadrement des deux Organismes à Vocation Sanitaire (les FREDON de Bourgogne et de Franche-Comté) révèlent une maîtrise de la maladie dans le département de la Saône-et-Loire et en Côte d'Or (depuis 2 campagnes de prospection, aucun cep contaminé n'a été trouvé dans ce département) et une extension dans le Jura, après la découverte des premières parcelles contaminées en 2016 sur les communes d'Arbois et de Montigny-les-Arsures. Les autres résultats positifs sont répartis sur 5 communes du Jura nouvellement contaminées : Vilette les Arbois, Pupilin, Domblans, Voiteur et Beaufort.

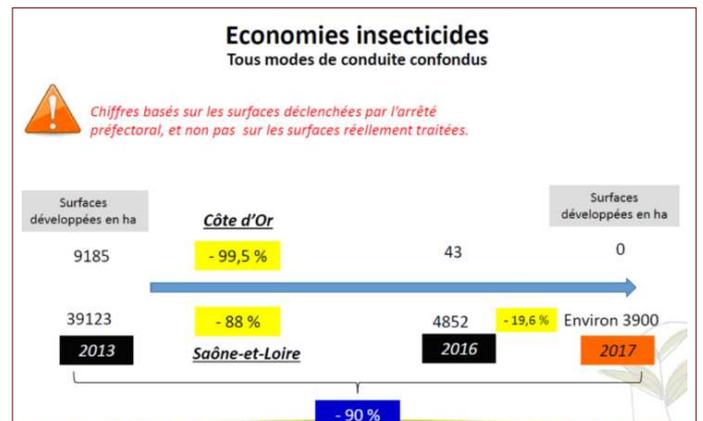
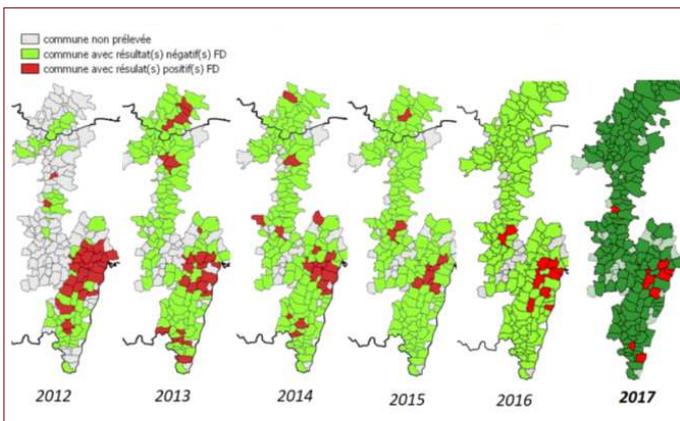
La bonne connaissance de la situation de la flavescence dorée permet d'ajuster au plus près la lutte chimique dirigée contre l'insecte vecteur de la maladie. Ainsi, pour la Saône-et-Loire, la réduction de l'emploi des insecticides est d'environ 90 % et de 100 % pour le département de la Côte d'Or.

Le dispositif de lutte 2018 en cours de finalisation restera fondé en premier lieu sur la surveillance étroite des vignobles bourguignon et franc-comtois et le recours le plus modéré possible à la lutte insecticide.

Dans un contexte national d'extension de la maladie, la maîtrise de la situation sanitaire vis-à-vis de la flavescence dorée, en Bourgogne-Franche-Comté, reste une exception. L'organisation de la lutte mise en place est très souvent citée en exemple au niveau national.

En 2017 les contrôles sanitaires de FranceAgriMer concernent des prélèvements pour envoi à des laboratoires :

- ▶ prélèvement dans un entrepôt d'aide alimentaire de produits secs, réfrigérés et surgelés pour envoi au laboratoire ;
- ▶ prélèvement dans le cadre des bois et plants ;
- ▶ tests sanitaires organismes de qualité Vignes-Mères : réalisé sur 2ha25 ;
- ▶ prospection flavescence dorée en vignes-mères de greffons : prospection déléguée à la FREDON en 2017.



CELLULE UNIQUE DE CERTIFICATION A L'EXPORT

Dans le cadre de la réorganisation de la DRAAF fusionnée Bourgogne-Franche-Comté suite à la réforme territoriale, il a été créé une cellule export unique au sein du service régional de l'alimentation sur le site de Besançon. Cette cellule, constituée de 4 inspecteurs et 3 gestionnaires techniques, a en charge la certification à l'exportation des végétaux et des produits végétaux destinés au pays tiers. A ce titre, elle délivre les certificats phytosanitaires pour l'ensemble de la région et réalise les inspections documentaires et physiques afférentes.

Cette nouvelle organisation sur un seul site permet d'avoir une équipe avec un niveau de compétence renforcé grâce à une spécialisation accrue et d'assurer un service en continu avec des permanences assurées.

Ce guichet unique pour l'exportation qui fonctionne depuis plus d'un an, a permis de rendre un service de qualité aux exportateurs en simplifiant leurs démarches et en leur apportant une plus grande efficacité dans les réponses fournies par l'équipe.

Afin de toujours améliorer la qualité du service rendu aux usagers et de faciliter le travail des agents de la cellule export, la DRAAF a participé à la mise en place expérimentale de la démarche PAmPPA (Programme d'Amélioration Participative des Processus Administratifs) pour la certification à l'export. Ce projet doit permettre de répondre, d'une part, aux attentes de plus en plus fortes des usagers en matière de qualité du service, de respect ou de raccourcissement des délais et de simplification et, d'autre part, de consolider l'équipe de la cellule export, de conforter sa mission et de veiller à la qualité de vie au travail.

Chiffres clés 2017 :

- ▶ 1715 certificats émis
- ▶ 1063 certificats concernent les grumes et bois sciés dont les fûts et les tonneaux
- ▶ 823 certificats sont à destination de l'Asie



| Produits exportés | Nombre de certificats émis | % du nombre total de certificats émis |
|----------------------|----------------------------|---------------------------------------|
| Bois sciés | 980 | 57,14 % |
| Produits transformés | 390 | 22,74 % |
| Milieu de culture | 167 | 9,74 % |
| Bois brut | 88 | 5,13 % |



CRÉATION DU DÉPARTEMENT SANTÉ DES FORÊTS

1ère année de fonctionnement de l'antenne DSF Bourgogne-Franche-Comté

Créé en 1989, le Département de la Santé des Forêts (DSF) est en charge des problématiques sanitaires des forêts françaises, soit un suivi de près de 17 millions d'ha.

Cette surveillance intègre les problèmes classiques, déjà connus historiquement, mais également d'autres plus récents, liés aux changements de l'écosystème (évolution du climat, du sol...).

Le DSF appréhende aussi le risque d'introduction de nouveaux parasites, phénomène accentué par la mondialisation des échanges commerciaux.

A l'échelle de la région Bourgogne-Franche-Comté, suite à la réforme territoriale, une antenne DSF basée à Besançon, est opérationnelle depuis le 1er janvier 2017.

Composée de 2 permanents, elle anime un réseau de 28 correspondants-observateurs :

- ▶ 12 de l'ONF ;
- ▶ 7 des DDT ;
- ▶ 7 du CNPF ;
- ▶ 2 de la CIA Doubs-Territoire-de-Belfort.

Les missions DSF régionales se sont organisées autour de plusieurs activités en 2017 :

- ▶ la surveillance de l'état sanitaire des forêts : 281 diagnostics ont été réalisés et 62 échantillons ont été traités ;
- ▶ le suivi des réseaux d'évaluation permanents ou spécifiques :
 - les réseaux permanents (systématique, RENECOFOR,) qui représentent 70 placettes notées ;

Chiffres clés 2017 :

- ▶ 281 diagnostics
 - dont 62 échantillons traités
- ▶ 70 placettes notées
- ▶ 480 suivis spécifiques
- ▶ 16 sites prospectés en forêt





Regroupement annuel des correspondants-observateurs DSF de Bourgogne-Franche-Comté 09 et 10/03/2017

- ▶ les suivis spécifiques qui se décomposent de la façon suivante :
 - 141 quadrats défoliateurs feuillus notés
 - 182 notations pour l'enquête « plantation de l'année » (91 placettes)
 - 15 placettes de suivi de la processionnaire du pin
 - 32 notations pour le suivi de l'état sanitaire des peupliers (16 placettes)
 - 4 placettes de suivi de la maladie des bandes rouges
 - 45 notations liées à l'enquête nationale chalarose 2017
 - 14 placettes de suivi de l'impact de la chalarose
 - 21 massifs échantillons « scolytes des épicéas »
 - 12 protocoles fomes sur épicéas
 - 14 placettes suivi « pyrale du buis »
- ▶ la recherche des organismes réglementés : 16 sites ont été prospectés en forêt (nématode du pin uniquement).



SURVEILLANCE ET CONTRÔLES INTRANTS

Chiffres clés 2017 :

- ▶ 536 inspections réalisées dans le domaine de la santé végétale
- ▶ 261 suites administratives ou pénales



Chaque année, le service régional de l'alimentation de la DRAAF, met en œuvre un ensemble de plans de surveillance et de contrôle de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques (intrants) et des bonnes pratiques d'hygiène des productions végétales. Deux grands ensembles de règlements et de directives de l'Union Européenne définissent le cadre réglementaire : le « paquet pesticide » et le « paquet hygiène ».

L'objectif est d'assurer une protection nécessaire des cultures tout en diminuant l'impact sur les consommateurs, le public et l'environnement. Des priorités sont établies sur la base d'une analyse de risque régionale. Toute la filière est concernée sauf les particuliers.

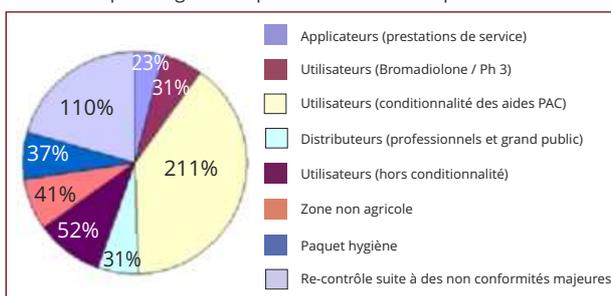
Exemples de plans de contrôles en 2017 :

- ▶ distributeurs et prestataires de service soumis à agrément ;
- ▶ utilisateurs de produits phytopharmaceutiques : agriculteurs, viticulteurs, horticulteurs, collectivités, chantiers d'application de la bromadiolone contre le campagnol terrestre ;
- ▶ prélèvements en culture : recherche de résidus de produits phytopharmaceutiques associés aux inspections ;
- ▶ contrôle des bonnes pratiques d'hygiène à la production primaire végétale.

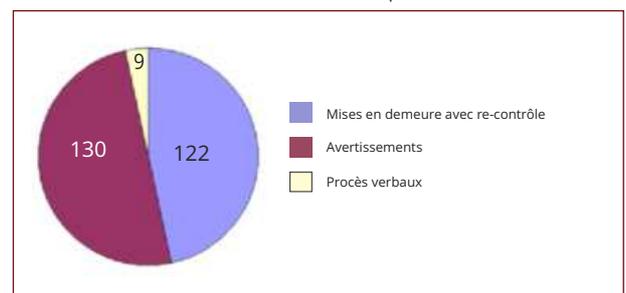
Les principales non conformités constatées :

- ▶ registre des interventions phytosanitaires absent ou incomplet ;
- ▶ local phytosanitaire présentant un défaut d'aération ou d'absence de fermeture ;
- ▶ absence de protection du réseau d'eau lors du remplissage du pulvérisateur ;
- ▶ inexécution du contrôle technique obligatoire du pulvérisateur ;
- ▶ non respect de la réglementation concernant la protection du public dans les zones non agricoles ;
- ▶ non respect des consignes réglementaires portées sur les étiquettes des produits : zones non traitées, doses, nombre de traitements.

Répartition des inspections INTRANT et PAQUET HYGIENE 2017 par catégorie d'inspection - Total = 536 inspections



261 suites administratives et pénales 2017



LA DRAAF SE MODERNISE ET S'ADAPTE À LA NOUVELLE DONNE TERRITORIALE

Les équipes d'encadrement et les agents de la DRAAF ont poursuivi les actions engagées en 2016 pour améliorer l'efficacité de leurs missions et leurs conditions de travail : dématérialisation de certaines procédures, renforcement de la gestion des compétences, développement des outils et des méthodes collaboratifs, amélioration du fonctionnement de la chaîne de la dépense, adoption d'une charte des temps, mise en œuvre du Document unique d'évaluation des risques professionnels et d'un plan de prévention des risques psycho-sociaux.

MOBILISATION INTERNE / INNOVATION

PRÉVENTION DES RISQUES PSYCHO-SOCIAUX

Rendue obligatoire par la loi, la prévention des risques psycho-sociaux s'imposait particulièrement dans le contexte de réforme et par la réorganisation de la DRAAF.

L'année 2016 a permis de fusionner les diagnostics des deux ex-DRAAF et de constituer un groupe de travail. Celui-ci s'est réuni 3 fois en 2017 et a également travaillé en inter-sessions pour élaborer un plan composé de 15 actions.

10 actions ont pu être réalisées relatives notamment à la communication, la formation, la convivialité, au management, à l'organisation de séances de bien-être au travail, à un dispositif de veille et d'écoute. Le travail n'est toutefois pas terminé et d'autres actions seront à mener en 2018 et dans les années à venir.

Chiffres clés 2017 :

- ▶ 15 actions inscrites au plan de prévention des RPS
- ▶ dont 15 réalisées en 2017



DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES

Le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP), obligatoire depuis 2001, répertorie et évalue tous les risques professionnels auxquels sont exposés les agents. Il permet d'organiser la prévention au sein d'un programme annuel de prévention.

L'année 2017 a été consacrée à la réalisation d'un DU unique pour la nouvelle DRAAF sur la base des travaux issus des 2 ex-structures. Fruit du travail collectif d'agents volontaires, cette nouvelle mouture porte une attention particulière aux risques liés aux déplacements qui se sont multipliés avec l'élargissement de la région.



CHARTRE DU BIEN-VIVRE ENSEMBLE

La charte de bien-vivre ensemble de la DRAAF a été finalisée à l'été 2017. Résultat d'un travail de plusieurs mois ayant associé près d'un quart des personnels, ce document présente 6 principes relationnels, hiérarchiques et de fonctionnement. Il a vocation à être une référence au sein de la communauté de travail née de la fusion des deux DRAAF en 2016. Par ce travail, la DRAAF avait anticipé la commande faite par le ministère dans le cadre de son plan managérial.

Depuis sa diffusion, la charte a été reprise lors des entretiens professionnels des agents, dans des réunions de services. Elle a donné lieu à diverses productions dans les services.





Deux actions du plan d'action de lutte contre les RPS 2017 ont été déclinées dans une chartre des temps. En effet, les diagnostics des deux ex DRAAF faisaient ressortir d'une part, un besoin de rendre les réunions plus efficaces et d'autre part, de limiter le stress lié à la profusion des mails.

Ainsi, en s'appuyant sur la circulaire du ministère de l'agriculture de mars 2015, la DRAAF a élaboré une chartre des temps en 2 fiches récapitulatives permettant d'un seul coup d'œil de visualiser l'ensemble des actions à mettre en place pour :

- maîtriser et optimiser les réunions dont la DRAAF est organisatrice ;
- utiliser la messagerie à bon escient en affichant des règles d'utilisation simples.

Chiffres clés 2017 :

- 2 processus expérimentés
 - « Chaîne de la dépense » avec 41 actions locales
 - « Certification phytosanitaire à l'export »



DÉMARCHE D'AMÉLIORATION PAmPPA

Face à un environnement changeant lié à la réforme territoriale mais également à une évolution plus générale du rôle de l'État et des missions relevant du niveau régional, le ministère de l'agriculture a décidé de lancer un Programme d'Amélioration Participative des Processus Administratifs (PAmPPA) en lien avec les DRAAF afin de construire un programme pilote s'appuyant sur une large participation des équipes opérationnelles sous la forme d'ateliers. Les améliorations recherchées doivent permettre de rendre un meilleur service aux bénéficiaires du processus et d'améliorer les conditions de travail des agents, tout en augmentant l'efficacité et la maîtrise des risques sur ce processus.

Sur les 3 processus choisis pour l'expérimentation, la DRAAF s'est proposée pour étudier ceux de la « certification phytosanitaire à l'export » et de la « chaîne de la dépense ».

Le programme, comme demandé, s'est déroulé sur un laps de temps court : lancement en avril, ateliers en mai-juin, rendu début juillet et plan d'actions dès l'été 2017.

Le plan d'actions concernant « la chaîne de la dépense » s'est matérialisé par 41 actions locales, dont 80 % étaient soit en cours soit terminées au 31 décembre 2017. Une forte sensibilisation de tous les agents ainsi qu'un renforcement des formations des agents concernés ont été le cœur du dispositif d'amélioration avec la redéfinition du « qui fait quoi ».

TÉLÉTRAVAIL

Chiffres clés 2017 :

- 13 demandes
 - 12 avis favorables dont
 - 7 renouvellements
 - 5 nouvelles demandes
 - 1 refus



Le télétravail en II

Appui à l'amélioration des conditions de travail et à l'obtention d'un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle, notamment pour les agents exposés à des trajets domicile/ travail longs, la procédure de télétravail a fait l'objet d'un nouvel appel à candidatures lancé le 15 novembre 2017.

Après entretien avec les chefs de service et présentation en comité de direction, 1 refus et 12 décisions favorables ont été notifiés le 15 décembre 2017 pour une mise en œuvre au 1er janvier 2018. Parmi ces 12 décisions favorables qui concernent 6 % de la communauté de travail, 7 sont des renouvellements et 5 des nouvelles demandes.

En Bourgogne-Franche-Comté, la mise en œuvre de la réforme territoriale s'accompagne d'une démarche de modernisation visant notamment l'utilisation des outils numériques. Les 2 axes majeurs de travail concernent le travail à distance et le travail collaboratif qui font chacun l'objet d'un projet financé au titre du «programme d'investissement d'avenir» (PIA). La DRAAF est copilote du projet «Collab».

Très concrètement, les services de l'État sont confrontés à plusieurs évolutions : la baisse des effectifs conjuguée à une recherche constante d'efficacité, la demande des usagers de développer de nouveaux services en ligne, plus proches, le besoin des agents de l'État les plus jeunes de travailler autrement et enfin, les contraintes et atouts du travail à distance.

Face à cette situation, la DRAAF de Bourgogne-Franche-Comté souhaite développer résolument l'usage de nouveaux outils numériques de façon cohérente, en travaillant corrélativement sur les outils, les pratiques managériales, les méthodes de travail, l'offre de formation, la communication et en axant les efforts sur le travail interministériel parce que le travail en réseau apporte de bonnes réponses aux situations précitées.

Cette volonté s'est concrétisée par la mise à disposition d'un outil interministériel de web-Conférence (jitsi), l'équipement des services en moyens de travail à distance, le développement du covoiturage pour les déplacements en situation de travail, etc...

La mise à disposition de chaque agent d'une «boîte à outils numériques» permettra d'offrir les services de base pour travailler dans un cadre interministériel, en développant les méthodes de travail plus performantes que ce soit pour favoriser le travail de réflexion en commun, pour organiser au mieux les réunions de travail et enfin, pour capitaliser les résultats du travail collectif. Le projet «Collab» devrait au cours de l'année 2018 se concrétiser par la mise à disposition des agents d'une plate-forme collaborative permettant d'accéder facilement à différents outils numériques : la webconférence, un tableau blanc en ligne, une suite bureautique collaborative, la création de formulaires web, un outil d'enquête en ligne...



GPEEC

E-PORTEFOLIO/PARLONS COMPÉTENCES !

Alors que les missions et les moyens humains évoluent, améliorer la gestion des postes et des compétences devient un enjeu essentiel de l'action de l'État.

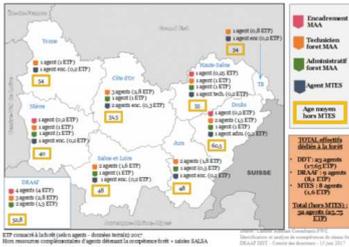
Suite à un appel à projets lancé dans le cadre de la création du fonds d'innovation RH, les services de l'État de Bourgogne-Franche-Comté ont été retenus pour la mise en place d'un outil de cartographie des compétences, le « e-portfolio » (porte-feuille des compétences). La DRAAF est co-pilote du projet auprès du SGAR.

La spécificité du projet de la Bourgogne-Franche-Comté, par rapport à des outils existants par ailleurs, réside dans l'accent mis sur le développement préalable d'une culture partagée de la notion de compétences (définition, enjeux pour le portage des politiques publiques, levier pour le management, le développement de carrière et l'épanouissement des agents).

A cet effet, la DRAAF renforce cette dimension dans les dispositifs qu'elle met déjà en œuvre (entretiens professionnels, rédaction fiches de postes, recrutement, formations...) ou qu'elle a développés en 2017 comme l'étude sur les compétences de la filière forêt-bois en région.



Premier état des lieux des effectifs consacré à la forêt



Parallèlement à la restructuration du réseau des services forestiers après la fusion des régions (région à 8 départements et création d'un service régional de la forêt et du bois), le ministère en charge de l'agriculture a élaboré la feuille de route pour l'accomplissement des missions forestières en services déconcentrés 2017-2021. Pour répondre aux enjeux qu'elle définit, il a paru opportun de mener une étude sur les compétences existantes, à développer ou organiser au sein du réseau.

Tous les services concernés en DDT et en DRAAF ont travaillé pour établir une cartographie des compétences et envisager les moyens d'agir ensemble. Des pistes d'organisation ont été dégagées : mutualisation régionale de certaines missions, désignation de référents régionaux dans certains départements, outils de partage de l'information... Elles seront mises en œuvre en 2018.

ACTIVITÉ DU CPCM

Chiffres clés 2017 :

Taux de dématérialisation de la commande publique (CPCM + SAFCT) :

- ▶ 1^{er} trimestre : 21,70%
- ▶ 2^{ème} trimestre: 41,20%
- ▶ 3^{ème} trimestre: 36,55%
- ▶ 4^{ème} trimestre : 30,58%

L'activité générale du Centre de prestations comptables mutualisé (CPCM) de la DRAAF Bourgogne-Franche-Comté pour l'année 2017 peut se résumer en quelques chiffres :

- ▶ nombre de programmes budgétaires gérés : 22
- ▶ nombre de services prescripteurs pris en charge : 19
- ▶ nombre d'Engagements Juridiques (EJ) réalisés : 7 693
 - dont nombre d'EJ de type subventions : 1 756
- ▶ nombre de Demandes de Paiement traitées : 26 560
- ▶ nombre de Services Faits validés : 14 694

Développement de la dématérialisation des factures :

L'obligation de dématérialiser les factures concerne toutes les entreprises avec des échéances qui sont fonction de la nature de celles-ci :

- ▶ Grandes entreprises et structures publiques : depuis le 1er janvier 2017
- ▶ Entreprises de taille intermédiaire : à compter du 1er janvier 2018
- ▶ Petites et moyennes entreprises : 2019
- ▶ Microentreprises : 2020

BILLETS D'AVANT / DÉMATÉRIALISATION DES PROCÉDURES



Le dispositif de financement Aval Céréales de FranceAgriMer permet aux collecteurs agréés d'obtenir des conditions spécifiques de financement bancaire grâce à la caution de l'État. Le service régional FranceAgriMer de Bourgogne-Franche-Comté a ainsi accompagné et contrôlé 14 structures (coopératives ou négoce) durant la campagne céréalière 2016/2017, traitant 445 billets à ordre pour un montant de 913 M€ en partenariat avec une douzaine de banques.

FranceAgriMer met à la disposition des opérateurs des e-services en téléprocédures qui permettent de réaliser en ligne l'inscription à une mesure d'aide, le suivi du dossier, la consultation de règlements, le retrait de certificats et autres documents d'exportation, l'abonnement à des listes de diffusion, etc...

Ces e-services sont regroupés dans le portail <https://portailweb.franceagrimer.fr/portail/>

Pour un meilleur suivi de la production des filières agricoles, FranceAgriMer a mis en place un dispositif de télédéclaration en ligne pour les obligations réglementaires et mensuelles des organismes stockeurs et transformateurs de la filière Grandes Cultures : VISIOGrains.

En Bourgogne-Franche-Comté, pour cette dématérialisation, le service régional accompagne 100 collecteurs qui ont assuré la collecte, lors de la récolte dégradée de 2016, de 3,8 millions de tonnes de céréales et oléoprotéagineux ainsi que 35 meuniers écrasant environ 400 000 tonnes de blé et 30 fabricants d'aliments utilisant en moyenne 330 000 tonnes de céréales et oléoprotéagineux. Le dispositif est actuellement déployé à 76 % auprès des opérateurs de la région, permettant ainsi un gain de temps et des extractions dans la base informatique.

FranceAgriMer a ainsi pu mettre à disposition des professionnels un site dédié regroupant ses données économiques agricoles et alimentaires avec des séries chronologiques :

<https://visionet.franceagrimer.fr>

Pour les procédures de déclaration des capacités de stockage en propriété, FranceAgriMer a développé la base de données VISIOStockage où les organismes stockeurs ont pu enregistrer 560 sites en Bourgogne-Franche-Comté, totalisant 3,8 millions de tonnes de stockage.

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL (SG)

Le Secrétariat Général assure le suivi de carrière des personnels et accompagne la direction pour le dialogue social. Il assure par ailleurs, en lien avec les services métiers, la gestion des budgets opérationnels de programme. Enfin le secrétariat général concourt au bon fonctionnement de la DRAAF en pilotant l'ensemble des moyens de fonctionnement budgétaires, informatiques, logistiques et immobiliers et en accompagnant la direction dans l'évolution des missions.

LE CENTRE DE PRESTATIONS COMPTABLES MUTUALISÉ (CPCM)

Le Centre de Prestations Comptables Mutualisé assure tous les paiements des actes engagés par la DRAAF, la DREAL et les DDI en Bourgogne-Franche-Comté.

LA MISSION D'APPUI AU PILOTAGE ET À L'ÉVOLUTION DES COMPÉTENCES (MAPEC)

La Mission d'Appui au Pilotage et à l'Évolution des Compétences regroupe les fonctions de communication et d'animation, de contrôle de gestion, de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et de formation régionale. Elle apporte un appui à la direction de la DRAAF, au pilotage, à la coordination et l'animation de la mise en œuvre des politiques publiques du ministère en charge de l'agriculture en région.

LE SERVICE RÉGIONAL DE LA FORMATION ET DU DÉVELOPPEMENT (SRFD)

Le Service Régional de la Formation et du Développement assure les missions suivantes :

- ▶ responsabilité du service public de l'enseignement agricole ;
- ▶ exercice de compétences partagées avec le Conseil régional dans le domaine de l'enseignement, de la formation professionnelle et de l'apprentissage agricole ;
- ▶ participation au développement, à l'animation en milieu rural, à l'expérimentation et à la coopération internationale.

LE SERVICE RÉGIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE ET ÉCONOMIQUE (SRISE)

Le Service Régional de l'Information Statistique et Economique produit, traite, analyse et diffuse les données relatives à l'agriculture, aux industries agroalimentaires, à la forêt et à l'occupation du territoire en réalisant des enquêtes auprès des exploitations agricoles et des entreprises agroalimentaires, en vue de répondre aux règlements européens et aux besoins exprimés par le ministère en charge de l'agriculture. Il coordonne les acteurs mobilisés pour le recueil des informations du réseau d'information comptable agricole. Le SRISE réalise des enquêtes de conjoncture et des synthèses statistiques dont les comptes de l'agriculture. Il est le relais régional du ministère pour le suivi des études et de la prospective. Il effectue des analyses territoriales de données et produit des données cartographiques et de modélisation de l'information.

LE SERVICE RÉGIONAL FRANCEAGRI MER (SRFAM)

Le Service Régional FranceAgriMer en région Bourgogne-Franche-Comté exerce des missions :

- ▶ d'application de l'Organisation Commune de Marché viti-vinicole
 - investissement, promotion et restructuration du vignoble ;
 - production et plantation de plants de vigne, certification des VSIG ;
- ▶ d'organisation et connaissance des marchés ;
- ▶ de politique de soutien aux organisations professionnelles et à la recherche ;
- ▶ de contrôle de l'ensemble des financements et normes techniques de FranceAgriMer.

LE SERVICE RÉGIONAL DE L'ÉCONOMIE AGRICOLE (SREA)

Le Service Régional de l'Économie Agricole exerce des missions de pilotage régional des politiques publiques et de mise en œuvre d'actions dans les domaines de l'économie agricole et agroalimentaire. Il assure la répartition des crédits du volet agricole du programme 149 "compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture" et détient une fonction d'autorité de gestion déléguée pour la mise en œuvre des crédits FEADER. Le SREA coordonne des actions conduites par les directions départementales des territoires ; il veille à la cohérence des actions mises en œuvre par les établissements sous tutelle (chambres d'agriculture). Il pilote les mesures conjoncturelles de crise mises en place par le ministre en charge de l'agriculture. Enfin, en tant qu'autorité compétente et sur délégation de la Préfecture de région, il anime et pilote les outils de régulation d'accès au foncier agricole

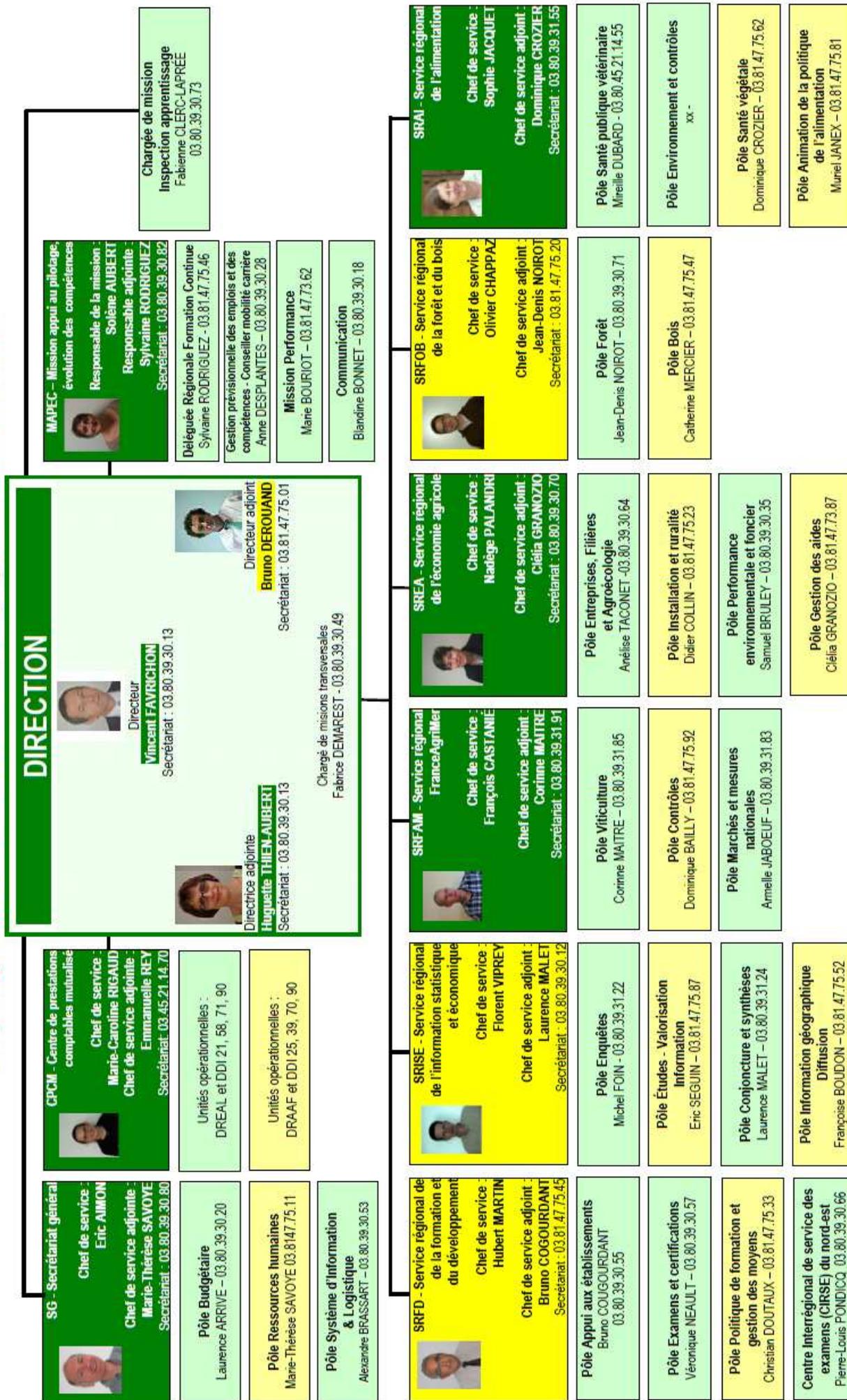
LE SERVICE RÉGIONAL DE LA FORÊT ET DU BOIS (SRFOB)

Le Service Régional de la Forêt et du Bois assure le suivi des politiques nationales et communautaires dans les domaines de la forêt et du bois. Le pilotage régional s'exerce via la Commission régionale de la forêt et du bois (CRFB) et l'élaboration et le suivi du Programme régional de la forêt et du bois, en synergie avec le Conseil régional. Le SRFOB coordonne les actions des services en charge de la forêt dans les directions départementales des territoires et veille à la cohérence des actions conduites par les établissements publics sous tutelle (Centre régional de la propriété forestière, Office national des forêts).

LE SERVICE RÉGIONAL DE L'ALIMENTATION (SRAL)

Le Service Régional de l'Alimentation met en œuvre, sur le territoire régional, la politique de sécurité sanitaire dans les domaines végétal et animal et les politiques incitatives (qualité de l'alimentation et réduction de l'emploi des pesticides) du ministère de l'Agriculture, à travers une équipe pluridisciplinaire et en concertation avec les directions départementales chargées de la protection des populations et les partenaires concernés, institutionnels ou associatifs.

Organigramme de la DRAAF Bourgogne-Franche-Comté



Adresse postale de la DRAAF Bourgogne-Franche-Comté

4 bis rue Hoche

BP 87865

21078 DIJON CEDEX

Standard téléphonique : 03.80.39.30.00

Chef de service à Dijon
 Chef de service à Besançon
 Chef de service à Besançon

Liste des Sigles

| | |
|---------------------|---|
| ADEME | Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie |
| AITA (dispositif) | Accompagnement à l'installation et à la transmission en agriculture |
| AOC | Appellation d'origine contrôlée |
| AOP | Appellation d'origine protégée |
| ARACT | Association régionale pour l'amélioration des conditions de travail |
| ARS | Agence régionale de santé |
| Bac pro CGEA | Bac professionnel Conduite et gestion de l'entreprise agricole |
| Bac pro CGEV | Bac professionnel Conduite et gestion de l'entreprise vitivinicole |
| BFC | Bourgogne-Franche-Comté |
| BTS ACSE | Brevet de technicien supérieur Analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole |
| CAB MAB | Aides à la conversion et au maintien en agriculture biologique |
| CDU | Cellule départementale d'urgence |
| CHI | Centre hospitalier interdépartemental |
| CIA (Doubs/Belfort) | Chambre interdépartementale d'agriculture du Doubs et du Territoire de Belfort |
| CLAs | Comités locaux d'abattoirs |
| CNPF | Centre national de la propriété forestière |
| CNRS | Centre national de la recherche scientifique |
| COREAMR | Commission régionale de l'économie agricole et du monde rural |
| CPCM | Centre de prestations comptables mutualisé |
| CPRDFOP | Contrat de plan régional de développement de la formation et de l'orientation professionnelle |
| DD(CS)PP | Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations |
| DDI | Direction départementale interministérielle |
| DDPP | Direction départementale de la protection des populations |
| DDT | Direction départementale des territoires |
| DGAL | Direction générale de l'alimentation |
| DJA | Dotation jeunes agriculteurs |
| DiNAII | Dispositif national d'aide aux investissements immatériels des entreprises |
| DIRECCTE | Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi |
| DRAAF | Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt |
| DREAL | Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement |
| DSF | Département santé des forêts |
| DUERP (ou DU) | Document unique d'évaluation des risques professionnels |
| EGA / EGalim | Etats généraux de l'alimentation |
| EPL | Etablissement public local |
| FCO | Fièvre catarrhale ovine |
| FEADER | Fonds européen agricole pour le développement rural |
| FIBOIS | Interprofession des industries du bois |
| FREDON | Fédération régionale de lutte et de défense contre les organismes nuisibles |

| | |
|------------|--|
| GDS | Groupement de défense sanitaire |
| GECO | Plate-forme web participative nationale en agro-écologie |
| GIEE | Groupement d'intérêt économique et environnemental |
| GIEEF | Groupement d'intérêt économique, environnemental et forestier |
| GPEEC | Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences |
| GRAP | Groupement régional d'achat public |
| GTV | Groupement technique vétérinaire |
| IAA | Industrie agro-alimentaire |
| IG | Indication géographique |
| INSEE | Institut national de la statistique et des études économiques |
| MAA | Ministère de l'agriculture et de l'alimentation |
| MAE | Mesure agro-environnementale |
| MAEC | Mesure agro-environnementale et climatique |
| ONF | Office national des forêts |
| OSCAR | Observatoire de la consommation antibiotique et de la résistance bactérienne |
| OVS | Organisme à vocation sanitaire |
| PAmPPA | Programme d'amélioration participative des processus administratifs |
| PAR | Programme d'actions régional |
| PAT | Projet alimentaire territorial |
| PCAE | Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations |
| PDR | Programme de développement rural |
| PETR | Pôle d'équilibre territorial et rural |
| PIA | Programme d'investissement d'avenir |
| PIDIL | Programme pour l'installation et le développement des initiatives locales |
| PME | Petites et moyennes entreprises |
| PNA | Programme national pour l'alimentation |
| PPP | Plans de professionnalisation personnalisés |
| PRALIM | Plan régional de l'alimentation |
| PRDA | Plan régional de développement agricole |
| PREA | Projet régional de l'enseignement agricole |
| PRIMAIR | Programme interdisciplinaire de maîtrise des anti-infectieux et de la résistance |
| PTCE | Projet territorial de coopération économique |
| RENECOFOR | Réseau national de suivi à long terme des écosystèmes forestiers |
| R&D | Recherche & développement |
| RH | Ressources Humaines |
| RPS | Risques psycho-sociaux |
| SGAR | Secrétariat général pour les affaires régionales |
| TOASTERLAB | Programme d'accélération de start-up de la FoodTech & AgTech |
| TRAME | Association nationale de développement agricole et rural |



**Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
de Bourgogne-Franche-Comté**

Adresse postale

4 bis rue Hoche
BP 87865
21078 DIJON cedex

Immeuble Orion
191 rue de Belfort
25043 BESANCON Cedex

tél. : 03.80.39.30.00

www.draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr
www.agreste.agriculture.gouv.fr

